



Association de la Ville et des Communes
de la Région de Bruxelles-Capitale asbl

Vereniging van de Stad en de Gemeenten
van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest vzw



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

AVRIL 2013

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
I. L'Association et ses organes de gestion	5
Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau.....	5
L'action politique de l'Association.....	7
Des démarches multipliées de l'Association, seule ou en concertation	8
La représentation des pouvoirs locaux.....	14
Au niveau régional ou bicommunautaire	14
Au niveau communautaire	15
Au niveau fédéral.....	15
Au niveau international.....	16
II. L'Association et ses services	17
L'équipe	17
Direction.....	17
Service d'études et chargés de mission	17
Section CPAS.....	18
Services généraux.....	19
Le service d'études	20
Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques	20
Appui à l'action politique.....	21
Publications	22
La cellule mobilité	23
Le réseau des conseillers en mobilité	23
Sensibilisation, information, conseil	24
Divers	25
Le forum du développement durable	25
L'appel à projets « Agenda Iris 21 ».....	25
Le moniteur du développement durable	27
Les ateliers développement durable	27
Représentation des communes et du forum	27
La coopération internationale.....	28
Démocratie et citoyenneté	31
Le service documentation	34
Veille législative.....	34
Un travail de recherche en continu	34
Une contribution active aux publications	34
Le travail de base : gérer le fonds documentaire	34
Un nouveau projet : la gestion intégrée des documents	35

Information et publications	36
Nouvelle loi communale	36
Manuel pratique du mandataire communal.....	36
Trait d'Union	37
Newsletter	38
Les sites web de l'Association.....	39
www.avcb.be	39
La base de données des subsides	39
www.ocmw-info-cpas.be.....	40
La Section CPAS.....	41
III. L'Association et ses partenaires	44

Introduction



Notre Association fêtera en 2013 son 20^{ème} anniversaire. Depuis sa création elle a toujours eu une double mission. La première est d'être le bureau d'études et un centre de services aux communes et aux CPAS. Notre journal Trait d'Union, notre Newsletter et notre site internet vous informent régulièrement sur notre action et les services à votre disposition.

Notre seconde mission est celle d'être un porte-parole des pouvoirs locaux, de mener des activités de lobbying en faveur des communes et des CPAS. Ce rôle est particulièrement important en cette période de crise économique et financière qui met en danger les moyens d'action des pouvoirs locaux et où la tentation est forte des autres niveaux de pouvoir de faire supporter par les communes une part excessive de l'effort d'assainissement des finances publiques.

Ces deux missions ne pourraient être menées avec succès sans l'engagement des mandataires locaux qui constituent nos organes de gestion et sans le travail effectué par les collaborateurs de l'Association que je tiens ici à remercier.

La caractéristique des organes de gestion de notre Association est d'intégrer tant des mandataires francophones que néerlandophones, que des mandataires qui siègent les uns dans la majorité, les autres dans l'opposition, dans l'Exécutif communal, le Collège des Bourgmestre et Echevins, ou sur les bancs du Conseil. Au-delà des divergences linguistiques ou politiques, nous défendons tous ensemble les intérêts des communes et des CPAS et l'autonomie locale. Nous le faisons dans un esprit de dialogue avec les autres niveaux de pouvoir et avec la Région de Bruxelles-Capitale en particulier. Nous croyons profondément au principe de subsidiarité qui veut qu'une compétence qui peut être mieux gérée au niveau local qu'à un autre niveau de pouvoir soit gérée au niveau local. Nous revendiquons pour les communes et les CPAS les moyens financiers qui leur sont nécessaires pour leur action. La qualité des services rendus par les pouvoirs locaux dépend de ces moyens.

Les communes bruxelloises auront à financer dans les années à venir une partie des conséquences du boom démographique. Elles vont aussi être confrontées à une charge des pensions de leurs agents statutaires qui risque d'exploser. L'incertitude plane sur le maintien du financement par l'Etat fédéral de certaines politiques comme la coopération internationale communale ou la politique des grandes villes. Tout cela alors que bien souvent les dépenses ordinaires des communes bruxelloises sont déjà réduites au minimum et que leur fiscalité est en moyenne supérieure à celle de leurs consœurs wallonnes et flamandes. Tout comme en 2012, nous devons dès lors continuer en 2013 à suivre de très près les dossiers pouvant influencer les finances communales.

Marc COOLS

Président de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale

I. L'Association et ses organes de gestion

Depuis sa création, le 29 octobre 1993, l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale regroupe, en tant que membres effectifs, les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Y participent également les 19 Centres Publics d'Action Sociale de la Région ainsi que des intercommunales ayant leur siège dans la Région, en tant que membres adhérents.

Assemblée des membres, Conseil d'administration et Bureau

C'est à l'**Assemblée générale** que revient de nommer les membres du Conseil d'Administration, lequel est composé de 19 à 38 administrateurs:

- 19 administrateurs sont désignés sur proposition des communes affiliées, chacune disposant d'un siège,
- 19 administrateurs supplémentaires au plus sont désignés en vue de parachever les équilibres politique et linguistique de l'Association.

Seuls les bourgmestres, échevins et conseillers communaux de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent siéger comme administrateurs. La candidature d'un conseiller communal n'est recevable que si le collège de la commune où ce conseiller exerce son mandat ne formule pas à son encontre d'opposition motivée.

Assistent également aux réunions, en tant que membres experts disposant d'une voix consultative, 4 mandataires ainsi qu'un fonctionnaire des CPAS, présentés par la Section CPAS, ainsi que 4 fonctionnaires communaux, présentés par leurs fédérations. Ils doivent être agréés par le Conseil d'administration.



Suivant en cela la procédure décrite plus haut et comme suite aux élections du 14 octobre, le renouvellement des organes de l'Association a été relancé. Fin d'année, ce processus n'avait encore été qu'amorcé alors que suite à ces élections, certains



mandats d'administrateurs avaient été modifiés.

Au 31 décembre 2012, la composition du **Conseil d'administration** se présentait donc comme suit :

Administrateurs

Alain ADRIAENS	Ancien Conseiller communal à Ixelles
Michel BREYDEL de GROENINGHE	Conseiller communal à Ixelles
Monique CASSART-SIMON	Echevine à Anderlecht
Hassan CHEGDANI	Conseiller communal à Ixelles
Philippe CLOSE	Echevin à la Ville de Bruxelles
Marc COOLS	Premier Echevin à Uccle
René COPPENS	Echevin à Ganshoren
Marianne COURTOIS	Ancienne Conseillère communale à Forest
Nadine DE BUCK	Conseillère communale à Berchem-Sainte-Agathe
Serge de PATOUL	Echevin à Woluwe-Saint-Pierre

Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert
Vincent DE WOLF	Bourgmestre d'Etterbeek
Philippe DEBRY	Conseiller communal à Anderlecht
Jean DEMANNEZ	Ancien Bourgmestre de Saint–Josse–ten–Noode
Luc DENYS	Ancien Echevin à Schaerbeek
Claude DESMEDT	Ancien Echevin à Uccle, †† le 21 décembre 2012
Khadija EL HAJJAJI	Conseillère communale à Molenbeek–Saint–Jean
Fatiha EL IKDIMI	Echevine à Anderlecht
Hamza FASSI–FIHRI	Conseiller à la Ville de Bruxelles
Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren
Christophe HARDY	Conseiller communal à Auderghem
Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Lambert
Eric JASSIN	Echevin à Saint–Josse–ten–Noode
Cécile JODOGNE	Echevine à Schaerbeek
Olivier MAINGAIN	Bourgmestre de Woluwe–Saint–Lambert
Cathy MARCUS	Bourgmestre f.f., Echevine à Saint–Gilles
Françoise PERE	Echevine à Forest
Walter PUTMAN	Ancien Echevin à Koekelberg
Joël RIGUELLE	Bourgmestre de Berchem–Sainte–Agathe
Roger SCHEEPMANS	Conseiller communal à Ganshoren
Frank VAN BOCKSTAL	Echevin à Etterbeek
Bernard VAN NUFFEL	Echevin à Jette
Catherine van ZEELAND	Conseillère communale à Forest
Claude VANHEE	Conseiller communal à Woluwe–Saint–Pierre
Rudi VERVOORT	Bourgmestre d'Evere
Bernadette VRIAMONT	Ancienne Conseillère communale à Schaerbeek
Véronique WYFFELS	Conseillère communale à Watermael–Boitsfort
Hediye YIGIT	Conseillère communale à Anderlecht

Membres experts

Dirk BORREMANS	Secrétaire communal d'Evere
Philippe BRUNELLI	Président du CPAS d'Ixelles
Christian DEBATY	Secrétaire communal d'Etterbeek
Alex ELSIER	Secrétaire du CPAS d'Uccle
Dominique DECOUX	Présidente du CPAS de Schaerbeek
Gilbert HILDGEN	Receveur de Molenbeek–Saint–Jean
Jean LAURENT	Conseiller au CPAS d'Etterbeek
Stéphane ROBERTI	Président du CPAS de Forest
Philippe ROSSIGNOL	Secrétaire communal de Berchem–Sainte–Agathe

Secrétaire

Marc THOULEN	Directeur de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles–Capitale
--------------	---

Le Conseil d'administration nomme en son sein un **Bureau**, qui se compose au maximum de 9 administrateurs, dont le Président et les trois Vice-présidents.

Au 31 décembre, la composition du Bureau se présentait comme suit.

Bureau et Présidence

	Marc COOLS	Premier Echevin à Uccle	Président
	Georges DE SMUL	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	Premier Vice-Président
	Jean DEMANNEZ	Ancien Bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode	Vice-Président
	Eric JASSIN	Echevin à Saint-Josse-ten-Noode	Vice-Président
	René COPPENS	Echevin à Ganshoren	
	Claude DESMEDT	Ancien Echevin à Uccle, †† le 21 décembre 2012	
	Hervé GILLARD	Conseiller communal à Ganshoren	
	Bernard IDE	Conseiller communal à Woluwe-Saint-Lambert	
	Bernadette VRIAMONT	Ancienne Conseillère communale à Schaerbeek	

L'action politique de l'Association

Les organes de gestion de l'Association ont, au cours des trois réunions de son Conseil d'administration et des huit réunions de son Bureau, examiné les dossiers politiques suivants :

- Holding Communal : liquidation,
- antennes gsm : taxation et puissance,
- politique des grandes villes : continuité,
- pension des agents statutaires : ONSS-APL,
- pensions des mandataires locaux : réforme du régime,
- sanctions administratives communales : réforme du régime,

- plan régional de développement durable : consultation des communes,
- chantiers en voirie : gestion communale,
- prix de l'énergie : dividendes des intercommunales,
- permis de conduire : renouvellement,
- police : financement des zones,
- état civil : modernisation, informatisation, redevances,
- câbles et conduites en souterrain : échanges d'informations,
- registre national : autorisation d'accès,
- coopération internationale communale : continuité des programmes,
- taxe sur les assurances,
- Hydrobru : homogénéisation des règlements,
- responsabilité pénale des mandataires,
- normes SEC95 et pacte de stabilité,
- conseils de police : organisation,
- police : plans zonaux de sécurité,
- énergie : campagne « trouvez votre fournisseur »,
- quads : réglementation,
- gardiens de la paix : élargissement des tâches,
- police : plan de sécurité intégrale et intégrée,
- ONE : accessibilité des milieux d'accueil,
- chats errants : plan de stérilisation,
- mandataires locaux : déclaration de mandat,
- sols pollués : établissement de l'inventaire,
- additionnels communaux : communication du 173X,
- prêt public : droits à rémunération,
- journée sans voiture : problèmes de légalité,
- assainissement budgétaire : impact pour les communes,
- intercommunales : soumission à l'impôt des sociétés,
- présidence du Conseil communal,
- sabot de Denver : problème de légalité,
- charte sociale : état et révision.

Des démarches multipliées de l'Association, seule ou en concertation

Bien qu'avec un relatif fléchissement imputable à la période des élections communales, tous ces dossiers ont été suivis de façon permanente, en synergie étroite avec les services de l'Association, et, lorsqu'il s'agit de dossiers fédéraux, autant que possible en coopération avec les associations sœurs wallonne et flamande. Sont relevées ci-après les actions les plus significatives dans le traitement de ces dossiers.

- 12 janvier : courrier à Monsieur Olivier Chastel, Ministre fédéral du Budget et de la Simplification administrative, sur la modernisation et l'informatisation de l'Etat civil ;
- 12 janvier : courrier à Monsieur Johan Vande Lanotte, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, sur la rétribution due pour la diffusion de musique sur les lieux de travail ;
- 19 janvier : rencontre commune des trois Associations avec Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur, sur la dotation fédérale aux zones de police et la réforme des sanctions administratives communales ;
- 14 février : courrier à Monsieur Siegfried Bracke, Président de la Commission de l'Intérieur de la Chambre, relatif à la proposition de loi visant à supprimer le cautionnement pour les comptables spéciaux ;
- 16 février : rencontre-débat avec Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, sur les orientations du Plan régional de Développement durable et la consultation des communes concernant ce plan ;
- 28 février : courrier commun des Associations à Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre, relatif à la prolongation des plans zonaux de sécurité ;

- 28 février : courrier à Madame Brigitte Grouwels, Ministre des Travaux publics de la Région de Bruxelles-Capitale, portant avis sur l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement relatif à l'exécution des chantiers en voirie ;
- 28 février : réunion commune des Associations au Cabinet de Monsieur Melchior Wathelet, Secrétaire d'Etat fédéral chargé de l'Energie, sur la tarification proposée par la Commission fédérale de Régulation de l'Electricité et du Gaz ;
- 5 mars : courrier commun des Associations à Monsieur Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre et Ministre des Pensions, et à Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur, pour un régime transitoire de calcul des pensions des mandataires exécutifs communaux ;
- 5 mars : courrier aux Collèges des Bourgmestres et Echevins, relatif à la loi du 28 décembre 2011 sur les pensions et les pensions des mandataires exécutifs communaux ;
- 21 mars : courrier à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, sur la coopération internationale communale ;
- 21 mars : courrier commun des Associations à Monsieur Paul Magnette, Ministre fédéral de la Coopération au développement, relatif au programme de Coopération internationale communale ;
- 22 mars : courrier commun des Associations à Monsieur Vincent Van Quickenborne, Ministre fédéral des Pensions, concernant le projet « Capelo » ;
- 26 mars : courrier commun des Associations à Monsieur Elio Di Rupo, Premier Ministre, relatif à la suppression de l'exonération des taxes sur les opérations d'assurances pour les pouvoirs locaux ;
- 28 mars : courrier à Monsieur Marc Lognoul, Chef de section à la Commission de la protection de la vie privée, portant avis sur l'extension de l'accès des communes au Registre National ;
- 3 avril : courrier à Madame Brigitte Grouwels, Ministre des Travaux publics de la Région de Bruxelles-Capitale, portant avis sur un avant-projet d'ordonnance relatif aux échanges d'information sur les câbles et canalisations en souterrain ;
- 4 avril : courrier à Monsieur Guy Vanhengel, Ministre des Finances, du Budget et des Relations extérieures de la Région de Bruxelles-Capitale, sur la coopération internationale communale ;
- 25 avril : courrier aux Collèges des Bourgmestres et Echevins concernant le modèle de règlement de taxation des antennes, mâts et pylônes de GSM et de téléphonie mobile ;
- 2 mai : réunion au cabinet de Monsieur Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier Ministre et Ministre des Pensions, sur la problématique des pensions des statutaires, l'introduction d'un second pilier pour les contractuels et la pension des mandataires ;
- 31 mai : courrier à Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur, relatif au projet de loi visant à modifier le régime des sanctions administratives communales ;
- 31 mai : communiqué de presse relatif au financement des zones de police, présentant l'étude réalisée par l'Association ;
- 1^{er} juin : réunion au cabinet de Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur, sur les problématiques des mariages forcés et des gardiens de la paix ;
- 6 juin : briefing commun des Associations sur la proposition de directive relative à la modernisation des marchés publics ;
- 15 juin : réunion commune de concertation avec les Associations et 15 bourgmestres du pays sur la note cadre de sécurité intégrale et intégrée ;
- 21 juin, réunion au cabinet de Madame Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, sur les mesures à prendre contre la prolifération des chats retournés à l'état sauvage ;
- 20 août, courrier commun des Associations à Monsieur Luc Titeux, Auditeur général des Finances, SPF Finances, sur la transmission des relevés 173X par voie électronique ;
- 4 septembre : courrier aux Collèges des Bourgmestres et Echevins concernant la liquidation du Holding communal ;

- 6 septembre : courrier à Madame Laurette Onkelinx, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, portant avis sur le projet d'arrêté royal portant des mesures contre la prolifération des chats retournés à l'état sauvage ;
- 4 octobre : courrier commun des Associations à Monsieur Di Rupo, Premier Ministre, sur la soumission possible des intercommunales à l'impôt des sociétés ;
- 5 octobre : courrier à Monsieur Johan Vande Lanotte, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Economie, sur le droit à rémunération pour prêt public ;
- 14 novembre : courrier à Madame Evelyne Huytebroeck, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Politique de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à l'inventaire de l'état des sols et à la publication de la carte de l'état du sol,
- 14 novembre : courrier à Monsieur Jean-Marc Nollet, Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique de la Communauté française, et relatif à l'accessibilité des milieux d'accueil agréés par l'ONE aux enfants dont les parents sont sans emploi,
- 5 décembre : réunion commune des trois Associations avec Madame Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur, relatif au projet de loi visant à modifier le régime des sanctions administratives communales.

L'action politique de l'Association est un travail de long terme, qui peut s'étendre sur plusieurs exercices : pour 2012, nous pointerons ainsi quelques succès qui couronnent des actions entamées les années précédentes, mais aussi le fait que diverses actions menées cette année n'auront pu aboutir, alors que, et on en a la preuve au moment d'écrire ces lignes, certains de leurs résultats pourront apparaître au rapport suivant. Restons mesurés : les marges de manœuvre sont sérieusement écornées par les difficultés des finances publiques. Au total, une seule action mérite la cocarde, les autres, un prix de consolation... mais si rien n'est jamais acquis, tout n'est pas dit non plus !



Dans son dernier rapport de 2011 sur les déficits prévus des pouvoirs locaux en 2012, calculé selon les normes SEC95, le Conseil Supérieur des Finances avait estimé à 1,4 milliard €, soit à 0.4 % du PIB, l'effort budgétaire que ces derniers devraient fournir pour assurer la trajectoire budgétaire du pays dans le cadre du **Pacte de Stabilité**.

Par la voie d'un communiqué de presse, l'Association avait alors vivement réagi, rappelant que les communes bruxelloises étaient soumises à des règles d'équilibre budgétaire strictes fixées par la Nouvelle Loi communale, comme d'ailleurs le prouvaient leurs comptes globalement à l'équilibre à l'exercice propre et à l'exercice global.

La question primordiale était de savoir comment le Conseil Supérieur des Finances arrivait à un tel chiffre. Avec ses consœurs, l'Association a donc procédé à un examen critique de la méthode de projection employée par la Banque Nationale et insisté auprès des Régions pour que celles-ci transmettent les données nécessaires qui permettaient d'affiner la méthode en question. Après réexamen de la question, la Banque Nationale et le Conseil Supérieur des Finances ont reconnu en 2012 avoir largement surestimé le montant du déficit prévu.

Cette erreur était d'autant plus malencontreuse qu'au même moment, le FMI rendait visite à Bruxelles aux trois Associations pour s'enquérir de la situation financière des pouvoirs locaux dans un contexte économique de plus en plus difficile et des conséquences de la déconfiture de Dexia sur les finances communales.

La correction du chiffre, ramené à 0,4 milliard €, est importante parce qu'elle relativise fortement l'effort potentiel qui pourrait être réclamé aux pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Stabilité.

La problématique n'est pas tout à fait close pour autant, parce que la discussion se poursuit quant à la présentation des comptes des pouvoirs locaux selon les normes SEC95 et aux exigences d'équilibre à rencontrer sur cette base : le débat porte notamment sur les périmètres et délais de consolidation.



Dans le cadre de la recherche effrénée de recettes nouvelles, les partenaires gouvernementaux ont à un moment imaginé de soumettre les bénéfices des **intercommunales** à l'impôt des sociétés. Ce projet a soulevé une vive réaction de la part de nos associations qui multiplié contacts et interventions, et adressé un courrier au Premier Ministre ainsi qu'aux membres du Kern, pour attirer l'attention du Gouvernement sur les conséquences que ce projet emporterait sur les services et les investissements de ces sociétés, ainsi que sur les finances des communes, la fiscalité ou les services de ces dernières.

A ce jour, la mesure est toujours suspendue, ne serait-ce que pour examen en vue d'une application plus circonstanciée.

Par ailleurs, on se rappelle que pour faciliter l'ouverture du **marché de l'énergie** en Belgique, les communes avaient été incitées à jouer un rôle actif dans la séparation des activités de production, vente d'énergie, et gestion de réseaux, dite aussi « unbundling », et notamment à prendre des responsabilités dans la gestion opérationnelle des réseaux de distribution, avec pour Bruxelles la création de Sibelga-BNO. En l'absence d'acteur public fédéral ou d'investisseurs privés candidats, elles ont été poussées à racheter progressivement les participations d'Electrabel dans les activités de transport et de distribution et ce, à un prix fixé en fonction des méthodes de valorisation et de régulation fixée par la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz, la CREG, elle-même.

Or la CREG entendait diminuer les coûts de l'énergie en régulant drastiquement les gestionnaires de réseaux de distribution, faute d'avoir eu le courage de s'attaquer aux producteurs et fournisseurs. Cette régulation passerait par une diminution de la rémunération des capitaux investis par les communes dans ces réseaux, tandis que les dividendes, déjà réduits par la libéralisation de l'énergie, baisseraient, par une réduction des tarifs, à un niveau symbolique.

L'Association avait, avec ses consœurs flamande et wallonne, manifesté sa désapprobation vis-à-vis des projets de la CREG auprès du Formateur, du Premier Ministre et des Ministres concernés. Cette pression s'est révélée payante puisque ces projets et notamment les tarifs ont été gelés, au moins jusqu'en 2014, dans l'attente de la régionalisation effective de la tarification énergétique, lorsque le régulateur régional Brugel héritera de la compétence de la CREG.



Depuis quelques années, l'Association s'inquiète de la continuité de la **politique des grandes villes**. Il s'agit d'une problématique importante, qui porte encore en 2012, malgré un repli, sur 53 millions €, sachant qu'un quart en revient aux communes bruxelloises.

L'Association s'était adressée à diverses reprises aux Ministres fédéraux qui se sont succédés la Politique des Grandes villes, pour demander la continuité non seulement du financement global, mais aussi des contrats individuels : cette action a pu contribuer à sauver l'enveloppe globale, sans toutefois pouvoir éviter toute rupture individuelle. Les communes bruxelloises ont essuyé des pertes, heureusement globalement moins importantes que celles qui s'étaient orientées davantage vers de politiques d'investissement et ne pouvaient justifier de la continuité de leurs actions.

L'Association demandait un cadre stable pour pouvoir travailler sur des projets cohérents avec du personnel stable et motivé : elle n'a pu obtenir qu'un renouvellement semestriel en 2012, jusqu'à la fin de l'année, et uniquement pour les contrats en cours.

Depuis, la problématique s'est compliquée du fait de son imbrication dans les réformes institutionnelles, et plus près de nous, de celles-ci dans la politique budgétaire. A cet égard, l'Association s'est clairement positionnée en faveur d'un transfert de la compétence aux Régions, sous condition de leur céder les moyens correspondants.

Mutatis mutandis, une problématique s'est, en 2012, posée en termes similaires pour la **coopération internationale communale**. Là aussi, la discussion est suspendue aux discussions relatives aux réformes institutionnelles et à l'assainissement budgétaire. Les Associations ont multiplié courriers, rencontres et interventions, fait valoir les excellents rapports d'évaluation du programme et obtenu l'assurance, au moins jusque mi 2013, de sa continuité.



On se rappelle qu'à la suite d'une action intentée contre l'Etat par Sypol visant à obtenir le paiement de la **prime Copernic** pour les policiers, Madame Annemie Turtelboom, alors Ministre fédérale de l'Intérieur, avait déclaré d'emblée que les zones seraient d'office redevable de la dite prime et ses arriérés. L'Association lui avait adressé un courrier l'invitant à interjeter appel et développant une argumentation pour étayer ses positions.

La Ministre s'était finalement décidée à interjeter appel du premier jugement, rendu par le Tribunal de Première instance de Bruxelles, toutes les zones de police y étant citées.

Il est ensuite apparu qu'un second jugement ne donnait pas raison aux plaignants, qui se sont vus déboutés. Puis un autre, référant au premier, en a suivi le raisonnement, puis d'autres encore ont suivi dans le même sens, établissant là une jurisprudence non publiée que l'Association a jugé important de diffuser, notamment à la demande de certain bureau d'avocats.

La balle s'est mise à rouler et les juges de divers arrondissements se réfèrent désormais aux jugements pris par leurs collègues. L'affaire n'aura pas été tranchée sur le plan politique, mais surtout sur le plan juridique. Pour les zones de police bruxelloises, l'affaire est toujours pendante, mais on n'attend pas d'issue avant 2014.

Ceci est un exemple où le travail quotidien du service d'études a pris le relais de l'action politique déployée par les organes de l'Association.



Fin 2011, l'Association avait demandé à Monsieur Charles Picqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, que les communes puissent disposer d'un délai plus grand pour élaborer leur avis dans le cadre de la procédure de consultation publique relative au **Plan régional de Développement durable**.

Il lui avait été répondu que cette procédure était elle-même réglée par le Code bruxellois de l'aménagement du territoire, auquel on ne pouvait déroger, mais qu'une étape de concertation supplémentaire pourrait être ajoutée en amont de l'élaboration du dit plan. C'est en ce sens qu'une réunion a été organisée, en février, avec les communes, au cours de laquelle le Ministre-Président a présenté les orientations générales du projet de plan, et proposé de tenir, avec les communes, des réunions spécifiques permettant d'affiner, grâce à leur expertise, les propositions d'actions issues des ateliers prospectifs auxquels l'Association avait participé, dans le courant de l'année 2011, avec les autres forces vives de la Région.

Trois thèmes: le cadre de vie, la planologie stratégique et l'aspect « enseignement – emploi – économie », ont été abordés au cours de ces réunions qui se sont déroulées de mai à juin sous l'égide de l'Agence pour le développement territorial.

Ces développements démontrent que les actions doivent souvent s'étendre sur plusieurs années et que les démarches entamées ne peuvent pas forcément être évaluées immédiatement. Il ne suffit donc pas, pour défendre les intérêts des communes, de réagir au coup par coup à des sollicitations d'urgence, mais d'adopter aussi une attitude proactive. C'est là tout particulièrement le sens des actions de l'Association telles que citées plus haut, pour suivre le financement des zones de police ou encore l'application des normes SEC95 dans le cadre du pacte de stabilité.

Un positionnement fédéral, européen et mondial

Une autre conclusion à tirer est que les actions menées en commun sont manifestement plus efficaces que celles conduites indépendamment, a fortiori si elles se contredisent.

C'est à ce titre qu'il nous faut souligner l'exercice, par l'Association, de la présidence fédérale de l'*Union des Villes et Communes belges*, et ce jusqu'à mi 2013, où le relais sera passé à son association sœur flamande. Ce mandat entraîne la prise en charge du fonctionnement des organes de l'Union des Villes et Communes belges, mais aussi de la coordination des actions politiques des trois associations régionales qui la composent. La présidence fédérale est prise en charge par le Président de l'Association, et le secrétariat fédéral, par son Directeur. Cette position offre le moyen mais confère aussi la responsabilité particulière de démontrer que le fonctionnement de cette structure et la concertation fédérale demeurent des outils efficaces pour faire aboutir les revendications des associations régionales.

L'international, enfin, constitue une dimension dans laquelle le niveau politique est plus directement engagé. Il l'est d'abord dans les instances du *Conseil des Communes et Régions d'Europe* qui constitue la coupole européenne des associations de communes et régions. Le CCRE est présent dans 40 pays, dont le nôtre, et mène auprès de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe une action de développement institutionnel en faveur des pouvoirs locaux et régionaux, défendant notamment les valeurs de l'autonomie et de la démocratie locales.

A noter aussi que notre Association est également présente dans les instances de *Cités et Gouvernements locaux unis*, la coupole mondiale des associations de pouvoirs locaux dans laquelle s'inscrit le CCRE, au niveau du Conseil mondial et de son Bureau exécutif.

Cet engagement ne serait pas complet si l'on n'y mentionnait pas l'engagement de l'Association dans le travail du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, assemblée politique paneuropéenne composée de 636 élus – conseillers régionaux et municipaux, maires et présidents de région – représentant plus de 200.000 collectivités des 47 pays membres du *Conseil de l'Europe*.

Le Congrès a pour mission de promouvoir la démocratie territoriale, d'améliorer la gouvernance locale et régionale et de renforcer l'autonomie des collectivités. Il encourage les processus de décentralisation et de régionalisation et veille en particulier à l'application des principes contenus dans la Charte européenne de l'autonomie locale.

Il effectue régulièrement des missions de monitoring dans chaque pays membre pour évaluer la mise en œuvre de la Charte européenne de l'autonomie locale. A la suite de ces missions, le Congrès présente ses conclusions dans des rapports de suivi et adopte des recommandations que les gouvernements sont tenus de respecter, ainsi que des résolutions en vue d'améliorer la gouvernance des collectivités.

L'Association est particulièrement active dans les débats par la voix de son Président Monsieur Marc Cools, qui a aussi, en 2012, effectué une mission de monitoring sur l'état de la démocratie locale en Espagne, dont la présentation était programmée pour la séance plénière de printemps de 2013. L'Association y est également remarquée pour l'animation de la Semaine européenne de la Démocratie locale, ce qui lui a valu de recevoir, le 21 mars, le diplôme sanctionnant l'appartenance des communes et de la Région de Bruxelles-Capitale au réseau européen d'excellence 12* de l'opération 2011. Enfin, son Directeur, Monsieur Marc Thoulen, est aussi le secrétaire de la délégation belge et a dû à ce titre intervenir pour assurer le renouvellement de la délégation suite aux résultats des dernières élections communales : au 31 décembre, ce renouvellement était encore en cours, et on attend l'achèvement de procédures assez complexes pour relancer la dynamique belgo-belge de concertation entre instances européennes qui avait été initiée par Monsieur Karl-Heinz Lambertz, Ministre-Président de la Communauté germanophone, alors président de la délégation.

La représentation des pouvoirs locaux

L'Association représente les pouvoirs locaux bruxellois en de multiples instances, de niveau régional, communautaire, fédéral ou international. Cette représentation est assurée par des mandataires communaux, le plus souvent membres du Conseil d'administration, par la direction de l'Association, ou encore par les membres de son service d'études, lorsque la technicité des travaux l'exige. Au cours de l'année 2012, il a été demandé à l'Association d'assurer de nouvelles représentations : après tri de celles devenues obsolètes, ces représentations portent à plus de 130 le nombre des instances au sein desquelles l'Association représente les pouvoirs locaux. Au 31 décembre, la situation se présentait comme suit.

Au niveau régional ou bicommunautaire

- Ecole Régionale d'Administration Publique : Assemblée générale – Conseil d'administration – Collège scientifique – Commission « Communes » – Commission « CPAS »
- Commission Régionale de Développement
- Commission Régionale de la Mobilité
- Comité d'accompagnement mission mobilité
- Comité d'accompagnement Dimanche sans voiture – groupe de contact police – groupe de travail dérogations – groupe de travail communication
- Comité d'accompagnement en vue de l'approbation des Plans communaux de mobilité
- Gouverneur de l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale – Plate-forme policière sécurité routière
- Conseil de l'Environnement
- Bruxelles Mobilité : Chantiers en voirie : groupes de travail Ordonnance du 05.03.1998 – Programme et conventions IRISCOM – Code de bonnes pratiques – Comité de gestion « Villo » – Gestion des vélos volés
- Conseil consultatif du Logement
- ADT: Comité de suivi de l'atlas des quartiers
- Alliance Emploi – Environnement : groupes de travail « fiches action », groupe « procédure de réservation voirie »
- ACTIRIS: Pacte territorial pour l'Emploi – Commission plénière – groupe transversal – commission technique de la politique de la diversité – Comité d'accompagnement
- Plateforme de concertation pour l'Economie sociale
- Etude Activation sociale (Section CPAS)
- Fondation Roi Baudouin : comité d'accompagnement (Section CPAS)
- Intercabinet régional (Section CPAS)
- Commission Consultative pour la Formation, l'Emploi et l'Enseignement – Services aux Personnes âgées, Services à la Famille, Services de l'Action sociale
- Bruxelles Environnement : Gestion du bruit – Comités du bruit – comités d'accompagnement bruits de voisinage et bruit routier urbain – Conseil des usagers de l'Electricité et du Gaz
- Forum du développement durable: Comité d'accompagnement
- Agenda 21 local: Comité d'accompagnement
- Eco-Iris : réunion des stakeholders
- Commission Communautaire Commune: Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes, Observatoire de la santé et du social
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale: Relations extérieures – Cordirelex
- Comité C : Groupe technique « Réforme de la Charte sociale », Comité de négociation syndicale du Comité des Services publics locaux
- Commission régionale pour la nouvelle comptabilité communale
- Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale : Comité technique régional de la statistique
- Comité d'accompagnement pour l'élaboration du plan régional de Stationnement

- Groupe de travail et d'information « marchés publics » : rationalisation des outils de stratégie et achats (ROSA), centralisation des marchés, délégation
- Groupe de travail intercommunal « Subsidés » – Comité de pilotage, GT 4 « outils »
- Groupe de travail intercommunal « Etat civil – Population »
- Centre de référence des métiers de la ville et de la fonction publique : Conseil d'administration, Assemblée générale

Au niveau communautaire

- Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces: Conseil d'administration
- Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap: Raad van bestuur – Overlegcomité
- Burger, Bestuur en Beleid: Redactiecomité
- Conseil Wallonie–Bruxelles de la Coopération internationale
- Communauté française Wallonie–Bruxelles: Conseil général des Politiques culturelles – Observatoire de la Politique culturelle – Commission consultative des Centres culturels
- Office de la Naissance et de l'Enfance – Commission d'avis sur les Centres de Vacances – Commission d'agrément Accueil Temps libre

Au niveau fédéral

- Union des Villes et Communes belges: Assemblée générale – Conseil d'Administration – Conseil de direction – Comité fédéral des CPAS
- ONSS–APL: Comité de gestion – Comités techniques « Pensions » et « Service social collectif » – Groupe de travail pensions
- Association du Logement Social: Conseil d'administration
- SPF Intérieur: Réforme de la Police – Conseil Consultatif des Bourgmestres – Administration renforcée
- Premier Ministre: Commission fédérale des marchés publics
- SPF Finances: Conseil supérieur des Finances
- SPF Mobilité et Transports: Commission fédérale pour la Sécurité routière
- Registre National: Comité des utilisateurs
- SNCB: Comité consultatif des usagers
- Centre de Recherches routières: Gestion de la distribution en milieu urbain
- Groupe de contact Belfius – Union des Villes et Communes belges
- Groupe de contact Ethias – Union des Villes et Communes belges
- *inforum*: Assemblée des membres
- Institut des élites du travail: personnel provincial et communal
- SPF Personnel et Organisation: Commission nationale mixte – Entraves à la Société de l'Information
- DGD: Comité d'accompagnement CIC
- SPF Justice: Service de contrôle des sociétés de gestion des droits d'auteurs – Commission paritaire
- SPF Santé publique: Groupe de travail « Politique de prévention de l'infection en MR/MRS » – Sécurité du consommateur
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie: Sécurité des plaines de jeux – Plateforme du marché « Bruxelles–Capitale »
- Agence pour la Simplification administrative : projet Télémarc – groupe de travail « BestAdress », modernisation et informatisation de l'état civil – groupe de travail
- Commission nationale pour les droits de l'enfant
- INAMI: Commission permanente – Comité du service de contrôle médical
- Comité de l'assurance soins de santé
- Conseil national des établissements hospitaliers
- Commission consultative fédérale de l'Aide sociale
- Service de Lutte contre la Pauvreté, la Précarité et l'Exclusion sociale

- SPP Intégration sociale: Concertation Communes (Politique des grandes villes) – Concertation CPAS
- Plateforme belge de lutte contre la pauvreté
- FSE transition : fond social fédéral – groupe de travail projet pilote gestion de transition article 60 et Actiris
- Asbl Fonds social Chauffage
- Fedasil: Table ronde accueil (TRAC)
- Banque carrefour de la Sécurité sociale: Comité d'accompagnement
- Conseil fédéral pour l'Economie plurielle, Maribel
- SPF Intérieur : Comité de négociation de la Police intégrée
- Comité d'accompagnement de la recherche – action « L'utilisation de l'outil RAI/MRS »

Au niveau international

- ICLEI : Informed Cities, projet PRIMUS
- Conseil de l'Europe: Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – Chambre des pouvoirs locaux – Forum statutaire – Commission de suivi
- Conseil des Communes et Régions d'Europe: Etats généraux – Comité directeur – Secrétaires généraux, Plateformes « Développement territorial et local durable » et « Gouvernements locaux & régionaux en leur qualité d'employeurs & de prestataires de services » – Focus groupe « Gouvernements locaux et régionaux en leur qualité d'employeurs », « Coopération internationale et partenariat » – « Marchés publics et Concessions de services » – Commission « Gouvernance et citoyenneté » – Commission permanente « Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale », Observatoire de la « Charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » et de l' « Impact de la crise sur les collectivités locales et régionales et décentralisation »
- Cités Unies France (CUF): groupe pays Bénin – Burkina Faso – Sénégal – Maroc
- Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU): Bureau exécutif – Assemblée mondiale, Comités Décentralisation et Autonomie locale – Egalité des genres – Interrégionale Méditerranée – Capacity and Institution Building

II. L'Association et ses services

Au 31 décembre 2012, l'équipe des collaborateurs de l'Association se présentait comme suit. A noter que deux des collaborateurs cités, Jean-Marc Rombeaux et Frank Willemans, font l'objet d'un partage avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

L'équipe

Direction



Marc THOULEN

Directeur de l'Association
Secrétaire des organes de
gestion

Gestion administrative
Politique européenne

Service d'études et chargés de mission



Hildegard SCHMIDT

Responsable du
service juridique

Organes communaux,
Personnel et mandataires,
Police (organisation), Vie
privée, Emploi des langues



Isabelle VINCKE

Conseillère,

Marchés publics, Police
administrative, Patrimoine,
Energie, Responsabilité
pénale et civile, Contrats



Olivier EVRARD

Conseiller

Aménagement du territoire,
Urbanisme, Environnement,
Logement, Voirie



Boryana RUSLANOVA
NIKOLOVA

Conseillère

Tutelle, Etat civil, Fiscalité,
Funérailles et sépultures,
Gestion indirecte



Robert PETIT

Conseiller

Finances, Emploi



Etienne van den HOVE

Conseiller

Base de données subsides








Erik CAELEN

Conseiller, en
détachement provisoire

Mobilité

	Barbara DECUPERE	Conseillère	Mobilité
	Jean-Michel RENIERS	Conseiller	Mobilité Coopération internationale
	Frank WILLEMANS	Conseiller	Coopération internationale
	Philippe MERTENS	Conseiller	Développement durable
	Virginie RANDAXHE	Assistante	Mobilité Coopération internationale Développement durable Semaine européenne de la Démocratie locale

Section CPAS

	Christine DEKONINCK	Secrétaire de la Section	Organes des CPAS, Aide sociale, Droit à l'intégration sociale
	Nathalie STERCKX	Conseillère	Compétence territoriale, Droit à l'intégration sociale, Etrangers
	Jean-Marc ROMBEAUX	Conseiller	Grand-âge
	Christian LEJOUR	Conseiller	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale
	Jean-Luc BIENFET	Conseiller	Insertion socioprofessionnelle Méthodologie du travail social

Services généraux

	Philippe DELVAUX	Responsable de l'information	Trait d'Union Lettre d'information électronique
	Juliette LENDERS	Responsable de la documentation	Documentation Aide aux publications
	Céline LECOCQ	Documentaliste – Webmaster	Documentation Aide aux publications Site web
	Liesbeth VANKELECOM	Traductrice	
	Chantal MATTHYS	Secrétaire de direction, responsable du secrétariat	
	Patricia DE KINNE	Secrétaire	
	Michaël MUNOZ	Secrétaire	
	Latifa HAZIM	Responsable du secrétariat de la Section CPAS	
	Alain VEYS	Secrétaire des organes politiques	
	Noëlle VOETS	Comptable	Comptabilité Personnel

Le service d'études



Le service des *questions-réponses* est probablement le mieux connu des administrations communales et des CPAS. Ces consultations sont extrêmement nombreuses, bien que malaisées à chiffrer, dans la mesure où elles se passent généralement par téléphone ou par échange de courrier électronique.

L'Association met en effet directement son service d'études à la disposition de ses membres. Celui-ci répond ainsi journalièrement à de nombreuses questions sur les matières les plus diverses, auxquelles communes et CPAS sont confrontées. Les conseillers couvrent la plupart des matières, le solde étant sous-traité si nécessaire, sans se départir toutefois d'un engagement de bonne fin.

La nature du service rendu reste essentiellement d'ordre juridique et économique, mais la diversification des approches se poursuit, et s'étend désormais aux problèmes de mobilité, comme on le verra dans une section ultérieure.

Au-delà de cette activité quotidienne de conseil, le service d'études assure bien d'autres tâches utiles aux communes et à leur Association. Voici le compte-rendu de ses principales activités au cours de l'année 2012.

Séances d'information, groupes de travail, séminaires et colloques

Soucieuse de renforcer durablement les capacités de gestion des pouvoirs locaux, l'Association a toujours été très attentive à la formation des responsables dans les communes et les CPAS.

L'action de l'Association s'articule avec celle de l'Ecole Régionale d'Administration Publique, où elle intervient tant financièrement qu'aux divers niveaux de la gestion. De temps en temps, elle co-organise avec celle-ci certaines activités ou lui prête main-forte pour les formations qu'elle organise pour les fonctionnaires.



L'Association organise par ailleurs traditionnellement des sessions de formation plus courtes, généralement plus spécialisées, qui s'adressent autant aux mandataires qu'aux fonctionnaires. Il s'agit aussi bien d'introduire des législations nouvelles, que d'échanger des bonnes pratiques et des informations dans des matières complexes à gérer.

En 2012, le service d'études a organisé ou co-organisé les *séances d'information et colloques* suivants :

- 26 janvier : « Les communes face à l'essor démographique – L'inscription de la population », Forum des Décideurs communaux, en collaboration avec Belfius Banque ;
- 16 février : « Les communes face à l'essor démographique – Le logement », Forum des Décideurs communaux, en collaboration avec Belfius Banque ;
- 26 mars : « Les responsabilités communales lors des manifestations – Le décret Vendémiaire An IV », après-midi d'échange en collaboration avec Ethias,
- 29 mars : Matinée d'échange de bonnes pratiques en matière de permis d'urbanisme, organisée en collaboration avec l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise ;
- 25 septembre : « La perception du précompte immobilier en Région Bruxelloise : état des lieux et perspectives », Forum des Décideurs communaux, en collaboration avec Belfius Banque ;
- 14 - 16 novembre, La Panne : « Gérer la diversité », Séminaire résidentiel de perfectionnement, sous l'égide de l'Ecole Régionale d'Administration Publique.

A l'attention des nouveaux élus, elle a organisé trois séances de formation qui ont atteint près de la moitié de ceux-ci :

- 29 novembre : Formation pour les nouveaux élus – « Les organes de la commune » ;
- 4 décembre : Formation pour les nouveaux élus – « Les moyens de la commune » ;
- 12 décembre : Formation pour les nouveaux élus – « Les missions de la commune ».

Ces trois sessions ont bénéficié du soutien de Belfius Banque et de la Région de Bruxelles-Capitale.

En 2012, il a aussi participé ou animé les *groupes de travail* ad hoc suivants :

- depuis 2011, groupe de travail relatif à la Modernisation et à l'Informatisation de l'Etat civil, projet géré par l'Agence pour la Simplification Administrative,
- en janvier: groupe de travail « Taxe sur les antennes de téléphonie mobile », présidé par le service d'études, avec les juristes des 19 communes bruxelloises, pour élaborer un modèle de règlement-taxe sur les antennes, mâts et pylônes de télécommunications ;
- depuis octobre, participation aux fiches actions de l'Alliance Emploi – Environnement, Axe Eau, en tant que pilote ou collaborant ;
- de janvier à juin : participation à l'élaboration de l'avis du Conseil consultatif du logement relatif à l'avant-projet de réforme du Code du logement ;
- toute l'année : les groupes de travail intercommunaux « Etat civil – Population » et « Marchés publics »
- depuis novembre : groupe de travail pour élaborer un protocole de collaboration entre les pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre des centrales de marchés ;
- toute l'année : participation à la Commission fédérale des marchés publics ;
- toute l'année : participation au Conseil des usagers de l'électricité et du gaz ;
- toute l'année, participation aux travaux d'élaboration, mise en œuvre et création du « Centre de référence pour les métiers de la Ville et de la fonction publique ASBL ».

Afin d'optimiser le suivi des dossiers, le service entretient également des échanges réguliers avec le cabinet du Ministre-Président de la Région : ont en particulier été suivis la politique des grandes villes, l'application des normes SEC95, la réforme des pensions, le financement de la police, le Holding communal et la Charte sociale.

Appui à l'action politique

Le service d'étude est aussi, à la demande, le conseil des organes de l'Association, dont il prépare le travail politique en établissant le diagnostic de situations existantes, en analysant des dispositions nouvelles en projet et en formulant des propositions d'amélioration. Il assure aussi, en collaboration avec le service documentation et en complément du travail des organes de gestion, un service de veille législative.

En 2012, le service d'études s'est associé à la plupart des démarches politiques menées par les organes de gestion, soit que son intervention ait été sollicitée pour mener l'analyse ou préparer une démarche sur un point particulier, soit qu'il ait d'initiative averti les organes de gestion de l'existence d'un problème justifiant d'un examen ou d'une intervention. Un travail dont l'utilité mais aussi la charge ne doivent pas être négligées est la consultation des communes dans le cadre de réunions de travail et d'enquêtes. En 2012, ces activités de veille et de soutien ont porté plus particulièrement sur les dossiers suivants :

- la taxation des antennes, mâts et pylônes de téléphonie mobile ;
- participation au projet de modernisation et d'informatisation de l'état civil ;
- l'extension de l'accès des communes au Registre National ;
- la prolifération des chats errants ;
- la problématique des quads ;
- les sanctions administratives communales ;

- les nouvelles missions des gardiens de la paix ;
- la gestion des vélos trouvés ;
- l'accessibilité des milieux d'accueil aux enfants dont les parents ne travaillent pas ;
- la gestion des sols pollués ;
- les chantiers en voirie ;
- l'accès et l'échange d'informations sur les câbles et canalisations en souterrain ;
- le code du logement : logements inoccupés, attribution des logements communaux,... ;
- les tarifs de la CREG et les revenus des communes ;
- la révision du régime des pensions pour les agents statutaires ;
- la comptabilité communale et les normes SEC95 ;
- les pouvoirs locaux dans le cadre du pacte de stabilité ;
- la diversité au sein de la fonction publique ;
- le Holding communal ;
- la taxation sur les maisons de repos ;
- l'impôt des sociétés sur les intercommunales ;
- les conséquences de la réforme institutionnelle sur les communes,...

Signalons aussi le travail quotidien d'appui aux positions prises par les organes politiques : on en trouvera un exemple dans la diffusion d'une jurisprudence favorable aux communes dans le cadre du contentieux relatif à la prime Copernic pour les policiers, dont il a été question plus haut.

Publications

En matière de publications, l'apport du service d'études tient en premier lieu à la refonte, sous l'égide du service de documentation, de « **La nouvelle loi communale** », ouvrage édité par l'Association. Dorénavant cette édition est annotée et mise à jour non seulement par des textes règlementaires, mais aussi par la jurisprudence des plus hautes juridictions de l'ordre judiciaire et administratif.

En outre, le service d'études rédige et met à jour son ouvrage de référence « **Manuel pratique du mandataire communal** » qui se présente sous forme de fiches pratiques répondant aux questions juridiques telles qu'elles se posent aux mandataires exécutifs communaux. Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre les conseillers du service d'études et les services de l'Association, sous la coordination du service communication. En 2012, l'ouvrage a été étendu à l'ensemble des mandataires communaux, de sorte que le nombre de fiches correspondantes a considérablement augmenté.

Pour ces deux ouvrages, on voudra bien se rapporter à la section relative à l'information et aux publications.

En 2012, le service d'études a largement contribué aux analyses parues dans la revue « **Trait d'Union** » et sur le site internet de l'Association. Citons à cet égard :

- Boryana NIKOLOVA : « La taxe sur les spectacles fait recette » ;
- Isabelle VINCKE : « Les clauses sociales dans les marchés publics » ;
- Robert PETIT : « Les finances communales bruxelloises : stables mais sombres perspectives... » ;
- Robert PETIT : « Insécurité, police et finances communales » ;
- Hildegard SCHMIDT : « Elections: affichage sauvage interdit » ;
- Hildegard SCHMIDT : « Pensions: principes généraux » ;
- Hildegard SCHMIDT : « Le triple défi des pensions bruxelloises » ;
- Hildegard SCHMIDT : « Compte à rebours pour les élections communales – La période réglementée a commencé ».

Signalons enfin que le service d'études et la cellule mobilité ont réalisé en commun une étude sur le statut des trottoirs à Bruxelles, dont il sera question à la section suivante.

La cellule mobilité



Le réseau des conseillers en mobilité

Au vu du succès rencontré les années précédentes, l'Association a organisé à nouveau un programme complet de formations continuées de manière à répondre aux besoins exprimés. Ces **formations** se déroulent selon le même principe que la formation de base des conseillers en mobilité et comprennent des éléments méthodologiques, des présentations techniques et des exemples concrets. Elles se font le plus souvent sur une journée ou une demi-journée, soit à l'Association, soit à Bruxelles-Mobilité :

- formation « Ville et mobilité : l'organisation des livraisons en voirie », le 21 novembre. Cette formation a permis de valoriser le Cahier du Moniteur de la Mobilité consacré à cette question, elle-même fruit d'une collaboration étroite entre l'Association et Bruxelles Mobilité.
- formation « Code de la route ». La Cellule mobilité a organisé 2 modules, les 5 et 13 mars en français, les 14 et 21 mars en néerlandais. Au total, 55 personnes ont pris part à ces formations.
- formation « Code du gestionnaire », le 10 octobre, en français, pour 28 participants, et le 11 octobre, en néerlandais, pour 25 participants.
- formation « Code de la route pour les cyclistes », le 2 mai, en français, pour 20 participants, et le 9 mai, en néerlandais, pour 13 participants.

Le groupe de travail relatif aux « **règlements complémentaires** » s'est encore réuni à plusieurs reprises en 2012. Il s'agit de sessions d'information et de formation concernant le placement de la signalisation, suivant notamment les recommandations des Etats Généraux de la Sécurité Routière.

En date du 18 avril, la réunion a porté sur les bandes bus, les sites spéciaux franchissables, l'interdiction des quads, l'autorisation de franchir la signalisation sur phase rouge pour les cyclistes et les rues cyclables. Le 23 mai, elle a concerné l'occupation de la voie publique pour l'installation de terrasses et les autorisations y afférentes. Le 13 juin, les participants se sont penchés sur l'ouverture des sites spéciaux franchissables aux taxis, les livraisons dans le Goulet Louise et la signalisation de l'agglomération à Bruxelles. Le 26 septembre, la réunion a porté sur la présentation d'un outil informatique pour l'envoi des règlements complémentaires à la tutelle, la signalisation des « kiss and rides » et le stationnement provisoire des taxis lors d'événements ou de travaux. Enfin, celle du 21 novembre a abordé la circulation des poids lourds, le placement des signaux routiers mobiles et l'ouverture des sites franchissables et des bandes bus aux motos.

En 2012, la cellule mobilité a revu la forme de l'**agenda de la mobilité** pour le rendre plus lisible et plus simple à diffuser. Il se présente aujourd'hui sous la forme d'un agenda électronique, diffusé mensuellement par mail auprès de 1.300 abonnés.



Le Moniteur de la Mobilité est une revue paraissant 3 à 4 fois par an et présentant, dans les deux langues, l'information sur l'actualité « mobilité », différentes initiatives prises dans ce domaine en Région bruxelloise, en Belgique et à l'étranger, la réglementation et ses éventuelles modifications :

- le numéro 33, paru en janvier, a consacré un large dossier au vélo (état de la politique cyclable à Bruxelles, Bike Expérience, balisage des ICR, etc.), et s'est également aventuré du côté des piétons en présentant le projet de plan piéton 2012-2040 ;
- le numéro 34, édition été, abordait, entre autres, le futur contrat de gestion de la STIB, l'Observatoire de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, la Toolbox « mobilité » de la Région, ou encore la qualité des statistiques d'accidents ;

- le numéro 35, paru en novembre, accordait une large place au lancement du nouveau projet « En rang, c'est le pied ! », ainsi qu'à la mise en place du dépôt régional de vélos volés et à un bilan sur l'utilisation des Villo!

Sensibilisation, information, conseil

L'Association a poursuivi en 2012 sa collaboration avec la Région pour l'organisation d'une **campagne régionale de sécurité routière** s'adressant au grand public : « Laissez la place aux cyclistes ! », visant la sensibilisation, le contrôle et la répression. Cette campagne s'est déroulée au mois d'octobre et entendait sensibiliser les automobilistes au respect des pistes cyclables.

L'Association a pris part aux réunions de préparation et procédé aux travaux nécessaires auprès des communes, zones de police et services prévention pour mettre à leur disposition le matériel de la campagne. Ce sont près de 1.600 affiches, 30.000 dépliantes et 18.000 autocollants qui ont été diffusés en 2012. Elle a aussi pris une part active à son lancement, le 2 octobre au BIP.

En matière de sécurité routière et de mobilité scolaire, la cellule a grandement contribué au lancement d'un nouvel appel à projets régional « **En rang, c'est le pied !** », dont l'objectif était de (re)lancer l'organisation de rangs scolaires accompagnés entre le domicile des enfants et l'école.

L'Association, en collaboration avec la Région, a préparé l'appel à projets, organisé des réunions d'information et mis en place un jury pour l'analyse des dossiers. Elle a aussi accompagné les communes dont les projets ont été retenus, organisant également des formations pour les accompagnateurs en collaboration avec les zones de police Nord et Montgomery, ainsi que des réunions d'évaluations régulières. Au total, 5 projets pilotes communaux ont été sélectionnés : Evere, Jette, Uccle, Woluwe-Saint-Pierre et Anderlecht. Les rangs ont pour la plupart démarré début octobre, mais les premiers bilans étant positifs, la Région a d'ores et déjà décidé de relancer un appel à projets en 2013.

La cellule mobilité a participé au comité d'accompagnement mis en place par la Région et qui a pour rôle la coordination générale de la **Semaine de la Mobilité** et du « Dimanche sans voiture ». L'Association y assure un rôle de relais bidirectionnel avec les groupes de travail au sein desquels elle est plus particulièrement active, notamment ceux chargés des dérogations et de la sécurité. Elle participe également, au sein de ce comité, à la définition de la stratégie de communication de la campagne, en collaboration avec la firme spécialisée, chargée de la communication.

Concrètement, elle a assuré l'organisation, l'animation et le secrétariat des groupes « police » et « dérogations » : il s'agit d'harmoniser les procédures relatives aux règlements de police, à la sécurité de l'évènement et à l'octroi des dérogations. Ont notamment été abordés : les parkings, les dérogations pour les véhicules CD, les dates limites s'imposant aux particuliers et aux entreprises pour l'octroi d'une dérogation, les tunnels et la signalisation, La cellule a aussi assuré le dispatching des dérogations vers les zones de police et les Affaires Etrangères.

L'Association a pris en charge l'organisation et le suivi de l'appel à projet « Mon village à la ville », en étroite collaboration avec Bruxelles Mobilité. Cela impliquait la préparation des documents de l'appel, la participation au comité de sélection, le feedback vers les communes, l'organisation de groupes de travail « village » et débriefing.

Enfin, l'Association a organisé avec Bruxelles Mobilité une réunion de lancement et une autre d'évaluation, les 6 juin et 16 novembre.

Le service d'étude de l'Association et la cellule mobilité ont également travaillé avec la Région à la mise en place d'un centre régional de stockage des **vélos volés** ou retrouvés sur la voie publique. Pour ce faire, le service d'études a rédigé un modèle de convention entre la Région et les

Communes. Le centre régional de stockage a été ouvert le 25 septembre et compte aujourd'hui déjà plus de 500 vélos dans son stock.

Enfin, la cellule mobilité et le service d'études ont poursuivi et finalisé un projet d'analyse juridique du *statut du trottoir*. Cette étude, commanditée par la Région, s'inscrit dans la stratégie régionale de mise en œuvre d'un Plan piéton favorisant l'usage de la marche à Bruxelles. Elle doit alimenter les réflexions relatives à l'objectif commun d'avoir des trottoirs en bon état favorisant les déplacements à pied dans les meilleures conditions. Ce travail de longue haleine – véritable état de lieux sur le sujet – se présente en 4 grandes parties : les définitions juridiques – statut du trottoir, autorisations de voiries, responsabilités, ...-, la police spéciale de l'urbanisme, les règlements–taxes communaux de voirie et le code de la route pour les piétons. Au 31 décembre, le processus de validation de l'étude était toujours en cours.

Divers

En aval des réunions, forums et formations, l'équipe réalise un travail de conseil et d'assistance en répondant aux questions d'approfondissement posées par les communes et les zones de police.

La cellule mobilité contribue à la représentation de l'Association et des communes dans divers groupes de travail et commissions, comme la Commission régionale de la Mobilité ou la Commission fédérale pour la Sécurité Routière. Elle a également pris part à l'accompagnement des plans communaux de mobilité ainsi qu'au comité d'accompagnement régional des Plans de déplacements scolaires. Elle a également pris part au comité d'accompagnement « Toolbox » et assure la représentation des communes au sein du comité de gestion de Villo!

Le forum du développement durable



Depuis 2002, le développement durable constitue une des priorités de l'Association. Celle-ci assure, au travers des activités du forum du développement durable, conseil et soutien aux communes et CPAS qui souhaitent allier un développement économique équilibré, des préoccupations sociales justes et un engagement environnemental porteur de perspectives futures.

Cette mission se développe dans le cadre d'un programme soutenu dans le cadre d'un programme soutenu par la Ministre en charge de l'Environnement à la Région de Bruxelles-Capitale et suivi par Bruxelles Environnement. Pour ce faire, elle a développé son activité autour du « forum du développement durable », qui, en 2012, a concentré ses activités sur :

- le suivi de l'appel à projets « Agenda Iris 21 »,
- le moniteur du développement durable,
- les ateliers développement durable,
- la représentation des communes et du forum.

L'appel à projets « Agenda Iris 21 »

L'appel Agenda Iris 21 propose, pour la sixième année consécutive, aux communes et aux CPAS un soutien financier et méthodologique, limité, depuis 2009, à la réalisation d'un Agenda 21 local.

Trois types de *soutien financier* sont disponibles à cet égard :

1. l'appel Agenda Iris 21 pour les communes qui sont dans une phase de rédaction de leur Agenda 21 local. En 2012, 4 communes et 3 CPAS ont bénéficié de cet appel, soit un soutien financier de 350.000 €, mais l'appel n'était plus ouvert à de nouveaux bénéficiaires. Depuis 2007, 16 communes et 7 CPAS ont bénéficié de ce subside ;

2. le soutien de transition pour la mise en œuvre d'un plan d'action au cours de la quatrième année, pour les communes et CPAS disposant déjà d'un Agenda 21 local approuvé politiquement. Sept dossiers de candidature ont été déposés. Le jury de sélection a retenu tous les projets, ce qui représente un soutien financier de 175.000 € ;
3. une nouvelle possibilité de subside développement durable sous la forme d'un appel à projets ouvert aux communes et CPAS qui disposent d'un Agenda 21 local et ont bénéficié du soutien de transition. Il vise à mettre en œuvre des actions à dimension environnementale faisant partie du plan d'actions.

En 2012, le montant maximal est de 15.000 € par projet, ce qui, pour 8 dossiers déposés, représente un soutien potentiel de 120.000 €. L'Association a collaboré avec Bruxelles Environnement pour rédiger le dossier de candidature et a diffusé l'appel au travers de ses médias. Fin d'année, le projet a été évalué pour préparer la version 2013, où le montant maximal par projet passera à 25.000 € : le projet étant ouvert à 15 communes et CPAS, il s'agit d'un budget potentiel de 350.000 €.

C'est l'Association qui, avec l'aide de la Fondation pour les Générations Futures, assure pour les communes et les CPAS le *soutien méthodologique* de cet appel.

C'est dans ce cadre qu'entre janvier et décembre, l'Association a organisé 9 ateliers : 6 pour le suivi des projets, 3 pour l'échange d'expériences :

- ateliers de suivi : Viv(r)e le changement ! (24 avril), Les exclus de la participation : enjeux et bonnes pratiques (22 mai), l'appel à projets Agenda Iris 21 pour les CPAS (24 septembre), Présentation d'un outil d'évaluation (22 octobre), Une économie locale et durable : exemples et bonnes pratiques bruxelloises (25 octobre), Comment durabiliser une administration locale ? (29 novembre).
- ateliers d'échanges : échanges d'expériences (26 janvier), visite d'initiatives durables à Leuven (22 mars), échanges d'expériences (22 juin).

L'Association a participé aux comités d'accompagnement des projets « Agendas locaux 21 » : le 19 juin et du 3 au 6 juillet pour le bilan et le suivi, et du 10 au 13 décembre pour leur évaluation et leur renouvellement. Le 31 janvier, elle a également pris part au Jury de l'appel à projet « Subsidés pour projets thématiques environnementaux », dont il a été question plus haut.

Elle effectue également le suivi quotidien de l'appel à projets et des agendas en cours. Ceci implique une permanence pour répondre aux questions des communes et CPAS lancés dans la concrétisation d'un Agenda 21 local ou la conception d'un projet pour répondre à l'appel. Elle propose aussi un accompagnement ciblé par des réunions individuelles centrées sur une problématique précise : 6 réunions de ce type ont eu lieu en 2012.

Pour préparer le futur de l'appel à projets Agenda Iris 21 et compléter l'évaluation réalisée par un prestataire extérieur, l'Association a procédé à une évaluation de ses résultats en analysant les informations recueillies dans les comités d'accompagnement : elle a notamment dégagé des bonnes pratiques à valoriser et proposé un cadre de soutien pour les communes et les CPAS.

En 2009, était lancé le *blog www.agendairis21.be* destiné à servir de vitrine aux démarches en cours en matière de développement durable dans le cadre des appels à projets Agenda Iris 21. Un agenda des activités est alimenté par les communes et CPAS qui participent à l'appel. En 2012, l'Association a poursuivi l'animation du site en collaboration avec la Fondation pour les Générations Futures.

Pratiquement, le blog est composé de 3 zones :

- une zone de texte “fixe” avec des présentations générales: Agenda 21 local, appel à projets Agenda Iris 21, les différents partenaires ;
- une zone “vitrine et vie des projets” où les communes et CPAS lauréats présentent leurs activités futures dans un calendrier ainsi que leurs projets et réalisations en cours. Le modèle est celui du blog, chaque commune ou CPAS nourrit sa “zone” suivant un canevas prédéfini dans une interface simple ;
- une zone de liens « pour aller plus loin » renvoie vers les sites des communes et CPAS, mais aussi vers l’Association, l’IBGE ainsi que d’autres sites spécialisés.

Le moniteur du développement durable

L’année 2012 a vu la poursuite de la publication du Moniteur du développement durable. Celui-ci se veut un outil de promotion du développement durable, ambitionnant de devenir, dans ce domaine, une plateforme de présentation d’informations, d’études, de bonnes pratiques, d’innovations et d’échanges d’expériences entre les institutions bruxelloises.



Au sommaire des numéros :

- 15 (hiver 2012) : Les nouveaux atours du vestiaire social d’Etterbeek, le plan régional de développement durable, Développement durable et communication : le challenge ;
- 16 (été 2012) : Leuven : découvertes durables au programme, Viv(r)e le changement.

Les ateliers développement durable

En dehors des Agendas 21 locaux, l’Association a organisé, en collaboration avec Bruxelles Environnement, deux ateliers thématiques en lien avec le développement durable :

- Alimentation: un atelier gourmand et durabilicious (jeudi 29 mars);
- “Saines, locales et durables : les nouvelles pratiques de l’alimentation à Bruxelles” (27 septembre).

Représentation des communes et du forum

L’Association a assuré la coordination de la présence des communes à la **Fête de l’Environnement**, qui s’est déroulée le 3 juin. En collaboration avec Bruxelles Environnement, elle s’est chargée d’optimiser la présence des communes et la cohérence de l’ensemble : communication vers le public, contenu du stand, attractivité visuelle. Le thème retenu pour le stand du Forum des communes était celui de l’alimentation durable : animations et documents présentaient des réalisations des pouvoirs locaux bruxellois.

Le 24 janvier, à l’invitation du CERDD (Centre Ressource Développement Durable du Nord-Pas de Calais), l’Association s’est rendue à Lille, pour présenter à un groupe de travail régional « Agenda 21 & Cohésion sociale », l’insertion de préoccupations sociales dans des projets développés à Bruxelles dans le cadre de l’appel Agenda Iris 21.

Le 26 avril, le Forum était invité comme orateur au séminaire européen Engage organisé dans le cadre de la Convention des Maires pour une Europe de l’Energie Durable. Subsidé par l’Union européenne, le projet Engage réunit 12 villes-pilotes de 12 pays de l’UE, et se concrétise sous la forme d’une campagne de communication qui vise trois groupes d’acteurs : l’institution communale, les forces vives et la population. L’Association est intervenue sur la question : « Comment favoriser et soutenir le développement durable dans les communes et CPAS ? ».

Le Forum est intervenu dans diverses rencontres pour partager l'expérience des agendas locaux 21. Ainsi, les :

- 16 et 17 février, à Londres, à une table ronde européenne rassemblant chercheurs et représentants d'autorités locales, venus renforcer leurs collaborations et faire l'inventaire des projets en cours dans les pays de l'Union. Ce projet est mis sur pied par ICLEI dans le cadre du projet PRIMUS (Policies and Research for an Integrated Management of Urban Sustainability) soutenu par l'Union européenne ;
- 7 septembre, à Bruxelles, à la première réunion du groupe de travail local du projet Urbact, « Sustainable food in urban communities », dont le leader européen est n'est autre que Bruxelles Environnement ;
- 8, 12 octobre et 8 novembre, à Bruxelles, aux ateliers thématiques organisés dans le cadre de l'élaboration du « plan Nature », pour discuter d'une première proposition de mesures élaborée par Bruxelles Environnement. Ce « plan Nature » définira les lignes directrices et les priorités d'actions pour le développement de la nature et de la biodiversité de la Région pour les 5 ans à venir ;
- 3 et 4 décembre, à Cracovie, dans le cadre du projet européen intitulé « Incontext » dont le thème était la participation des acteurs locaux et le rôle des pouvoirs locaux dans le soutien à ces initiatives bottom-up. La présentation d'un outil de participation, le « transition management », et l'échange d'expériences entre les participants étaient au programme de cette réunion.

Enfin, le Forum pour un Développement durable a été invité à deux reprises comme membre de jurys. Le 31 août se tenait la séance de sélection du second appel à projets d'initiatives locales pour le développement durable de la Ville de Bruxelles, qui vise à récompenser des initiatives citoyennes incitant à la cohésion sociale. Et le 5 octobre, le Forum était convié au jury d'experts de la première édition du Prix Hainaut Horizons, prix du Développement durable de la Province.

La coopération internationale



En 2000, la création du **programme fédéral de coopération internationale communale**, soutenu par le Ministre fédéral de la Coopération au Développement et suivi par la Direction générale de la Coopération au Développement, reconnaissait les pouvoirs locaux en tant qu'acteur à part entière de la coopération au développement et leur rôle prépondérant d'appui aux processus de décentralisation et de démocratisation à travers le monde.

Ce programme a pour objectif spécifique de contribuer au renforcement des capacités des institutions locales du Sud à prendre en charge leur propre développement. Comme dans le Nord, ce renforcement repose sur trois piliers indissociables :

- une bonne gouvernance politique, visant à faire émerger des espaces de démocratie au niveau local,
- une administration efficace, résultant en un bon fonctionnement, voire à la création, de services collectifs de proximité,
- une participation des citoyens au processus décisionnel.

Au fil des ans, l'Association a, avec sa consœur wallonne avec laquelle elle cogère le programme, développé son activité autour de différentes fonctions de base, à la manière d'un bureau d'assistance technique :

- conceptualisation d'un programme,

- assistance – conseil dans l'élaboration et le suivi des projets,
- assistance sur le terrain au montage des projets dans le cadre de nouveaux partenariats,
- information sur le programme, les partenaires, ...
- formation à la gestion de projets de coopération, en vue de renforcer les compétences des communes bruxelloises à penser et à gérer un projet de développement,
- coordination des actions communales,
- sensibilisation des communes pour qu'elles s'inscrivent, en tant qu'acteur direct, dans une démarche de coopération,
- analyse des dossiers, formulation de recommandations,
- analyse des rapports finaux, tant dans leur contenu que dans leurs aspects financiers,
- rédaction de documents : appel à projets, background paper, vade-mecum, programme,

Ce travail d'accompagnement est conséquent et nécessite de la part des Associations une disponibilité importante.

La phase 2012 du programme de coopération internationale communale marquait la fin de la première période de programmation pluriannuelle 2008–2012. Il s'agissait donc de tirer un premier bilan et de tracer sur cette base les pistes stratégiques d'une prochaine programmation.

Une évaluation externe du programme, visant à questionner les programmes-pays et le programme de coopération dans leur ensemble, a été confiée à PriceWaterhouseCoopers.

Elle a souligné la pertinence du programme, notamment en termes d'alignement par rapport aux politiques nationales des pays partenaires, d'implication des communes dans la définition du cadre d'intervention et d'harmonisation de leurs actions. Elle a également jugé positivement son efficacité, tout en relevant que le cadre socio-politique de certains pays partenaires, comme la RDC, n'était pas toujours favorable à un développement efficace des partenariats.

Le critère d'efficience du programme a été jugé bon à la hauteur des moyens consentis par le bailleur de fonds, tout en relevant qu'il pourrait être amélioré dans le futur. L'évaluateur constate en effet que la gestion financière du programme est énergivore et que la mobilisation des ressources humaines dans les Associations et les Communes devient critique. Pour ce qui est de l'impact et de la durabilité, il estime prématuré de porter un jugement après seulement 5 ans de programme compte tenu du fait que le renforcement institutionnel visé par le programme ne peut s'inscrire que dans des cycles plus longs. L'étude met néanmoins en évidence des premiers indices majeurs de changement touchant aux façons de gouverner et notamment à la perception de l'action communale, au civisme – fiscal – et à l'administration communale.

Il ressort donc de l'évaluation externe que le programme a fait ses preuves. La dynamique quantitative – plus de 40 partenariats, dont 16 en Région de Bruxelles-Capitale ! – et le déclenchement de processus nouveaux dans des matières complexes comme le développement local, l'état civil et l'action sociale, sont des indicateurs de choix du potentiel de développement de la coopération internationale communale. La consolidation des dispositifs naissants représente dès lors un enjeu majeur d'une prochaine programmation.

Le futur du programme se joue malheureusement en coulisses et ne semble pas tenir compte de ces résultats de terrain. Victime tout à la fois des interminables négociations politiques relatives au dossier des « compétences usurpées » et des indispensables mesures de restriction budgétaire de l'Etat belge, le programme est confronté à un avenir incertain. Ces incertitudes, couplées au souhait de la Coopération belge de synchroniser sur la même période 2014 – 2016 l'ensemble des programmes de coopération des acteurs de la coopération indirecte (ONG, Villes et Communes, Syndicats, Universités, etc.), ont conduit le Ministre en charge et son administration à considérer 2013 comme une année de transition entre deux programmes pluriannuels.

Force est de constater toutefois que, fin 2012, la situation ne s'éclaircissait pas malgré les demandes répétées des Associations...

Il n'empêche, les Associations ont poursuivi en 2012 le travail en plateformes au Nord et au Sud, à la fois pour capitaliser les bonnes pratiques et pour réfléchir à la prochaine programmation. Le travail en plateformes consiste à organiser, pour les communes actives dans un même pays, des ateliers par et pour les partenaires du Nord et du Sud actifs dans les 5 pays de concentration du programme : Maroc, RDC, Bénin, Sénégal et Burkina Faso. Cette année, outre les plateformes entre partenaires au Nord et entre partenaires au Sud, les Associations bruxelloise et wallonne ont organisé, du 10 au 14 décembre, une rencontre entre partenaires marocains et bruxellois. Pareils moments d'échanges sont prévus début 2013 pour la RDC, le Bénin, le Sénégal et le Burkina Faso.

Ce travail en réseau a permis de déposer en novembre auprès du Ministre et de son administration un nouveau cadre stratégique de programmation pour la période 2014–2016 / 2017–2019. Ce document fait actuellement l'objet d'une analyse par le bailleur de fonds mais souffre, lui aussi, des indécisions relatives à la question des « compétences usurpées ».

En 2012, pas moins de 16 communes bruxelloises ont été financées, et la dynamique ne semble pas encore épuisée.

En République Démocratique du Congo, l'état civil et la population

- Bruxelles-Ville – Kinshasa
- Ixelles – Kalamu
- Watermael-Boitsfort – Limete
- Uccle – Kintambo
- Woluwe-Saint-Pierre – Goma
- Woluwe-Saint-Lambert – Bandalungwa

Au Maroc, l'action sociale

- Jette – Sidi Bibi
- Auderghem – Amerzgane / Aït Zineb
- Forest – Jerada
- Schaerbeek – Al Hoceima
- Saint-Gilles – Berkane
- Evere – Oued Essafa
- Saint-Josse-ten-Noode – Aïn Beni Mathar
- Molenbeek – Mokrisset



Au Sénégal, la planification du développement local

- Berchem-Sainte-Agathe – Grand Dakar
- Anderlecht – Sam Notaire
- Molenbeek-Saint-Jean – MBour

En marge de son travail de gestion et d'animation du programme, l'Association poursuit son **travail de réseautage et de promotion** de la coopération décentralisée.

Citons notamment à cet égard :

- la participation active tout au long de l'année aux réunions consacrées à la réforme des modalités d'octroi et de gestion des subsides des acteurs non-gouvernementaux. Cette réforme doit déboucher en 2013 sur un nouvel arrêté royal ;

- la participation en tant qu'orateur à un colloque organisé par l'Université de Liège le 20 avril relatif aux initiatives populaires de solidarité internationale ;
- la participation, du 10 au 12 juin, à Bergen (Norvège), à la réunion du groupe de travail « Capacity and Institutional Building » de Cités et Gouvernements locaux Unis. Ces rencontres constituent une occasion unique d'échanges avec des associations de villes et communes du monde entier sur les pratiques de coopération décentralisée ;
- la participation, le 21 août, à une réunion de préparation de la future commission mixte entre la Belgique et le Bénin organisée par la Coopération belge ;
- la réception de délégations étrangères, comme celles venues du Maroc le 27 septembre pour Béni Mathar, le 13 novembre pour Sidi Bibi, et 15 novembre pour Oued Essafa, toutes communes partenaires de communes bruxelloises ;
- les contacts avec le réseau ART-Gold du Programme des Nations Unies pour le Développement, que l'Association a pu rencontrer dans ses nouveaux locaux bruxellois le 29 août (Liban, Maroc) ;
- la participation, le 11 septembre, à une réunion avec les émissaires de l'OCDE dans le cadre d'une peer review à mi-parcours de la Coopération belge ;
- la participation à un groupe de travail « Sénégal » le 25 septembre chez les collègues français de Cités Unies France, en présence du Ministre sénégalais des collectivités locales.

L'Association est également membre de divers organes consultatifs. Citons à cet égard le Focus groupe « Coopération internationale et partenariat » du Conseil des Communes et Régions d'Europe, la Commission "Capacity and Institution Building", de Cités et Gouvernements Locaux Unis, et le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale, au sein desquels la cellule internationale intervient activement.

Démocratie et citoyenneté



2012, a vu s'organiser pour la 5^{ème} fois la **Semaine européenne de la Démocratie locale** auprès de 17 communes bruxelloises et de 6 CPAS. Cette opération qui entend rapprocher le citoyen de ses institutions de proximité, a revêtu cette année une importance particulière puisqu'elle s'inscrivait dans la foulée des élections communales.



Pour rappel, la Semaine européenne de la Démocratie locale vise à renforcer les connaissances des citoyens sur leurs collectivités locales et à promouvoir leur participation responsable. En pratique, elle a donc pour objectif de – mieux – informer les citoyens sur le fonctionnement de ces entités, sur les responsabilités de leurs élus et sur leurs possibilités de participer aux affaires locales.

L'opération se distingue à Bruxelles par une synergie unique entre la Région, les Communes et leur Association. La Région dégage un budget pour soutenir le travail de communication et de coordination mené par l'Association, et pour encourager communes et CPAS à s'inscrire dans l'opération et à y développer des actions qui engagent une dimension participative.

La Semaine est organisée dans toute l'Europe, à l'initiative du Conseil de l'Europe pour faire la promotion des valeurs européennes de paix, de démocratie et de citoyenneté. Le Conseil de l'Europe est également à l'origine de la Charte européenne de l'Autonomie locale, laquelle engage les États signataires à reconnaître dans leur législation interne les principes de l'autonomie locale ; la Semaine est d'ailleurs articulée sur la date anniversaire de l'ouverture à la signature de la Charte, le 15 octobre 1985. Cette année Bruxelles a fait exception puisque suite aux élections qui se déroulaient durant cette même période, l'opération a été postposée d'un mois.

A l'invitation du Conseil de l'Europe, le thème 2012 traitait à nouveau des droits humains et les communes et CPAS participants ont consacré au moins une de leurs activités à celui-ci. Le slogan que l'on pouvait d'ailleurs retrouver sur les supports de communication était : « **Tous solidaires** ».

La campagne 2012 s'est donc tenue du 10 au 16 novembre avec quelque 70 actions menées par les communes et les CPAS permettant ainsi aux citoyens de mieux les connaître, de s'impliquer et de participer davantage à la vie de celle-ci. Le chiffre est à souligner car plusieurs services responsables de la Semaine avaient également en charge l'organisation pratique des élections : le nombre d'actions ne s'inscrit qu'en diminution légère sur celui des éditions précédentes, ce qui atteste désormais de la pérennité de l'opération.

De cette édition, nous pouvons retenir ;

- Suite à la mise en place d'un groupe de travail « **actions CPAS** », les CPAS d'Anderlecht, Bruxelles-Ville, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles et Woluwe-Saint-Lambert ont organisé une journée de rencontre et de réflexion sur le thème de « La place des droits de l'homme dans les pratiques sociales des Centres Publics d'action sociale de la Région Bruxelles-Capitale ». Ce projet collectif de rencontre et de présentation des pratiques des CPAS a pu voir le jour grâce au travail de collaboration entre ceux-ci, la Haute Ecole sociale Paul-Henri Spaak, et l'Association.

Cet évènement qui s'est organisé le 13 novembre se divisait en deux parties distinctes :

- en matinée a eu lieu un débat entre les fonctionnaires et mandataires des CPAS et des étudiants de la haute Ecole. L'objectif était de les sensibiliser au travail social en CPAS. Les professionnels de ce secteur ont témoigné de l'application des droits humains dans les CPAS ;
 - en seconde partie, le personnel de chaque CPAS a invité un groupe d'étudiants et de professeurs à se rendre au sein de son institution. Ces visites ont permis de rendre plus palpable le rôle des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des politiques sociales, et de partager les expériences en méthodologie de travail social. Chaque CPAS avait choisi de décliner un thème: Anderlecht et Saint-Gilles, chacune à leur manière, le droit à la culture, Bruxelles-Ville avait entrepris la visite de ses partenaires de terrain, Ixelles traitait du parcours d'un usager, Molenbeek-Saint-Jean s'exprimait sur le droit au logement tandis que Woluwe-Saint-Lambert détaillait la place de droits de l'homme dans les pratiques sociales de son institution.
- C'est à Evere le 12 novembre en après-midi qu'a eu lieu la **séance académique d'ouverture**, avec pour thème l'**égalité des genres** :
 - en première partie d'après-midi, Evere a accueilli des classes terminales du secondaire aux ateliers « Master Mind » animés par l'équipe d'Amnesty International autour du thème des stéréotypes Homme/Femme ;
 - en seconde partie, Madame Fatiha Saïdi, échevine à Evere, a modéré une table ronde sur « la place de la femme dans la sphère communale » dans laquelle intervenaient Madame Françoise Goffinet, directrice à l'Institut fédéral pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, Monsieur Sébastien Van Loo, responsable du service gestion des ressources humaines à la commune d'Auderghem, Madame Valentine Theys, responsable du projet « Canaux diversité » au Selor, Madame Julie Lumen, directrice de Cabinet adjointe du Ministre-Président Charles Picqué, et Madame Montserrat Carreras, Chargée des relations extérieures à Amnesty International, section francophone.
 - Les communes d'Ixelles et d'Etterbeek se sont associées pour réaliser l'action qui valait à l'opération bruxelloise d'accéder au réseau européen 12*. Cette action, qui se déclinait sur le thème « **Nous, Jeunes d'Europe, au cœur de nos communes** », avait pour objectif d'en savoir

plus sur ces jeunes Européens vivant à Bruxelles. Pour ce faire, les services « Relations avec l'Europe » d'Ixelles et « Affaires Européennes » d'Etterbeek ont réalisé une enquête personnalisée, photographiant et interviewant 28 jeunes adultes, citoyens européens, âgés de 20 à 35 ans, originaires des 27 pays de l'Union (plus la Croatie, futur membre). Tous avaient en commun d'avoir un « actif », un « vécu », un parcours «européen», travaillent dans une Institution européenne, auprès d'une ONG ou d'une Représentation Permanente,... et habitant dans une des deux communes.

Les photos ont été prises devant diverses institutions européennes, mais aussi dans des lieux emblématiques de rencontre, choisis par ceux qui se faisaient photographier. Elles ont été accompagnées d'une interview composée de questions ouvertes sur leur parcours européen et sur la vie au quotidien « d'intégration » dans leur commune. Ceci a donné lieu à une exposition inaugurée durant la Semaine. Cette action a été prolongée en 2013 par la publication d'un recueil reprenant l'ensemble de ces photos et témoignages, sur lequel nous aurons à revenir au prochain rapport.

Outre ces actions collectives, qui émergent irrésistiblement, citons également, à titre exemplatif et parmi beaucoup d'autres, quelques *actions individuelles*:

- une marche de sensibilisation lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (Schaerbeek) ;
- la présentation d'un service de volontariat pour aider les personnes âgées ou handicapées à leur domicile (Saint-Gilles) ;
- « A l'aide... alimentaire », une pièce de théâtre-action, mise en scène par le collectif 1984 avec des acteurs issus du public des épiceries sociales de Bruxelles ;
- « Mieux vivre ensemble » – forum donnant la parole à la population pour soutenir leur participation au vivre ensemble (Jette) ;
- un Conseil communal fictif : jeu de rôle éducatif qui vise à sensibiliser les jeunes (à partir de 10 ans) aux défis qui se posent à notre démocratie (écoles néerlandophones de Jette) ;
- la présentation du plan d'actions de l'Agenda 21 local (Woluwe Saint-Lambert) ;
- le lancement d'une brochure sur les droits de l'Homme, rédigée par des citoyens en voie d'alphabétisation (Molenbeek),...

L'organisation bruxelloise est une des plus vastes de toute l'Europe et a d'ailleurs été labellisée « 12 stars » depuis 2010 par le Conseil de l'Europe, après avoir été la seule à être deux fois expérience pilote de l'opération. Le 21 mars, elle a d'ailleurs reçu une nouvelle fois à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, le diplôme qui sanctionne son appartenance au réseau européen d'excellence pour l'édition 2011 ; celui de l'édition 2012 fera l'objet du rapport suivant.

La réunion d'évaluation qui s'est tenue ensuite à l'Association a trouvé le groupe très satisfait de l'évolution de la Semaine au fil des ans. Ayant eu à agir dans un moment rendu difficile par la proximité des élections, il faut souligner une fois de plus la motivation des responsables locaux qui ont réalisé un programme de choix. Cette année, le public a répondu largement plus présent, à la plus grande satisfaction des organisateurs. Le thème et la variété des actions n'étaient pas étrangers à cet état de fait. La continuité du soutien de la Région et la synergie unique Région – Association – Communes et CPAS y contribuent également.

Reste encore à toujours mieux *inclure et prolonger la campagne dans l'action quotidienne* des pouvoirs locaux bruxellois. Les bases de référence auxquelles l'Association peut faire appel se trouvent dans les institutions auxquelles elle participe : la Stratégie pour l'Innovation et la Bonne gouvernance du Conseil de l'Europe, la Charte pour l'égalité entre hommes et femmes dans le vie publique du Conseil des Communes et Régions d'Europe, ou encore la Charte-agenda mondial des droits de l'homme dans la cité, de Cités et Gouvernements locaux Unis. A l'aide de ces outils, c'est en tout cas là que se trouve clairement le défi qui devra être relevé avec les nouvelles équipes politiques au cours des exercices 2013 et suivants.

Le service documentation



Le service gère un fonds de quelque 8.000 documents, qui ont dans leur majorité un caractère récurrent : il s'agit de mises à jour d'ouvrages à feuillets mobiles, d'abonnements aux revues et périodiques, ou encore à des bases de données électroniques externes. Le solde consiste dans des dépenses ponctuelles, essentiellement en monographies.

Veille législative

Semaine après semaine, le service suit l'évolution des projets ou propositions de lois, ordonnances ou décrets déposés à la Chambre des Représentants et au Sénat, au Parlement Régional bruxellois et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, au Parlement francophone bruxellois et au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

Le service documentation collecte et diffuse sous forme électronique toutes les pièces législatives associées aux projets et propositions retenant l'attention du service d'études.

Le dépouillement des discussions, interpellations et questions parlementaires posées dans ces assemblées est diffusé en interne mais aussi vers l'extérieur par le biais de la newsletter.

En accord avec l'équipe et notre gestion environnementale globale, tous les documents parlementaires sont diffusés et conservés en version électronique.

Un travail de recherche en continu

Le chiffre de 61 recherches répertoriées en 2012 vise le travail de recherche fourni pour assister les conseillers de l'Association dans le cadre de la rédaction d'articles ou d'interventions lors de formations, et surtout pour leur permettre de répondre aux questions émanant de nos membres, comme aussi les communes et CPAS qui contactent directement le service. Ce nombre ne tient pas compte des multiples demandes de textes légaux, articles, arrêts et jugements, voire de contacts utiles renseignés à nos membres.

Une contribution active aux publications

Le service assiste le service information pour la publication des newsletters et des numéros de la revue « Trait d'Union Bruxelles ». Il y contribue par la relecture des articles et il procède au dépouillement du Moniteur belge pour la conception de la rubrique législation, en collaboration avec les conseillers.

Il est aussi en charge de la coordination de la « Nouvelle loi communale » : les modifications légales sont introduites dès leur entrée en vigueur dans la version électronique, et ensuite dans la version papier. Une réédition de cet ouvrage est intervenue en 2012.

On trouvera plus de détails sur ces publications à la lecture de la section ci-après.

Le travail de base : gérer le fonds documentaire

Le service gère un fonds documentaire touchant aux différentes matières couvertes par l'Association. Il assure les tâches classiques d'encodage, d'indexation, de bulletinage, de mise en circulation et de classement de tous les documents acquis. En 2012, le fonds totalise 4.947 monographies et brochures, 461 titres de revues et newsletters, et 1.728 dossiers parlementaires, dont 747 en version électronique.

Au cours de l'année 2012, 285 nouvelles monographies ou brochures ont été répertoriées et traitées en parallèle avec la gestion des 257 abonnements en cours à des périodiques, dont 28 payants et 83 newsletters électroniques, le suivi de 144 dossiers parlementaires, relatifs à des projets, des propositions et des résolutions, et le dépouillement de 567 comptes-rendus de discussions et questions en séance plénière et en commission au Parlement régional bruxellois, au Parlement francophone bruxellois, à l'Assemblée réunie de la Commission Communautaire commune, au Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, à la Chambre et au Sénat.

Enfin, le service documentation collabore à la tenue de la base de données juridique et administrative *inforum*, et ce par la mise à disposition des documents de son propre fonds.

Un nouveau projet : la gestion intégrée des documents

Le service documentation a lancé en 2012 un projet d'envergure visant à améliorer non seulement la gestion de la bibliothèque, mais aussi celle de tous les documents numériques circulant à l'Association.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la refonte des outils documentaires de l'Association, qui ne suffisent plus aujourd'hui à supporter le développement de ses activités. Les habitudes actuelles de travail, très liées aux outils à disposition, entraînent désormais des effets gênants : doublons, versions mal maîtrisées, surexploitation des boîtes mail pour le classement et l'échange, difficultés à retrouver les documents. Le moment est venu d'une rationalisation.

En 2012, un audit informationnel, mené avec l'appui de consultants spécialisés en gestion de l'information, a révélé les besoins suivants :

- centraliser et mutualiser les référentiels documentaires, aujourd'hui répartis entre bases de données access et outlook, répertoire partagé et documents propres ;
- partager l'information sur les contacts de l'Association, qui constituent l'une de ses richesses, et capitaliser ceux-ci pour améliorer la gestion de ses activités ;
- s'engager dans une meilleure maîtrise du cycle de vie des documents, en gérant efficacement les versions, le classement et l'archivage des documents ;
- capter, capitaliser et pérenniser le patrimoine informationnel de l'Association, en vue d'une réutilisation future ;
- collaborer entre services pour améliorer l'information transverse sur les réalisations en cours, et avec les correspondants externes, pour leur permettre de travailler en mode collaboratif avec le personnel de l'Association ;
- offrir une meilleure traçabilité des courriers, courriels et fax, dans un outil adapté, pour faciliter les recherches et le suivi ;
- offrir un accès à distance aux données et aux documents de l'Association.

Un travail de réécriture des procédures sera lancé en 2013 qui impactera tous les collaborateurs, mais les habitudes ne pourront changer sans une adaptation des outils, qui passe par une solution logicielle globale de gestion des documents de l'Association, de ses courriers et de ses contacts.

Parallèlement, le service de documentation dispose depuis 2001 d'une base de données développée à partir d'access qui ne propose pas toutes les fonctions requises pour la bonne gestion des fonds. Vu le développement du service, il est aujourd'hui souhaitable de se doter d'un outil à même de gérer :

- les acquisitions et le budget du centre de documentation ;
- les abonnements et le bulletinage ;
- le prêt des documents ;
- la création de dossiers documentaires ;
- l'élaboration d'une revue de presse.

En outre, l'outil devra permettre la communication de données entre l'Association et ses associations sœur, ainsi qu'avec *inforum*.

Deux projets de cahiers des charges pour l'achat de ces deux solutions logicielles ont été réalisés : leur finalisation suivie du choix des produits et leur installation sont prévus pour 2013 et 2014.

Information et publications

Nouvelle loi communale



L'édition bruxelloise coordonnée de la Nouvelle loi communale reprend le texte applicable aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale dans une version qui reprend l'intégralité des modifications fédérales et régionales successives. Elle met en valeur les articles applicables aux communes de la Région de Bruxelles-Capitale, les articles non abrogés de la loi communale mais non applicables aux communes bruxelloises figurant en demi-teinte.

La Nouvelle loi communale, ainsi que ses annexes – tutelle administrative, publicité de l'administration et emploi des langues en matière administrative – est également augmentée des références utiles pour préciser leur champ d'application.

En 2011, les références aux lois, décrets, ordonnances, arrêtés d'application et circulaires ont été révisées. Celles relatives aux arrêts de la Cour Constitutionnelle, de la Cour de Cassation et du Conseil d'Etat ainsi qu'aux fiches du « Manuel pratique du mandataire communal » ont été ajoutées. Toutes ces références sont accompagnées du numéro correspondant dans la base de données juridique *inforum*.

La nouvelle édition papier est à jour au 1er janvier 2012 : elle est désormais proposée dans un format A5, plus compact, plus manipulable, à emporter partout. La Nouvelle loi communale est aussi disponible sur le site web de l'Association dans une version non référencée, mais actualisée en permanence.



Manuel pratique du mandataire communal

Les organes de l'Association, relayant une demande de la Conférence des Bourgmestres, avaient en 2010 chargé les services de l'Association de rédiger un guide pratique destiné au mandataire exécutif communal bruxellois. L'objectif était de répondre à un besoin d'information pratique, un domaine dans lequel les éditeurs hésitent à s'engager, faute d'un marché suffisant pour les mandataires exécutifs bruxellois.

Ce guide est composé d'un ensemble de fiches, dont chacune comprend un court descriptif de son objet, la base légale sur laquelle celui-ci repose, un développement de la problématique et, s'il y a lieu, des références légales complémentaires sur des points précis, des décisions jurisprudentielles fondatrices ou le renvoi à la doctrine spécifique.

Ces fiches sont groupées en chapitres traitant de notions générales, du statut, des compétences du bourgmestre et des échevins et de matières telles que l'environnement, le logement, l'économie et les finances, les marchés publics, ...

Le manuel pratique des bourgmestres et des échevins a connu sa première publication, sous forme électronique, en décembre 2010 sur le site www.avcb.be : cette version est librement accessible, mais non imprimable. Cette édition a été suivie, en 2011 d'une version imprimée sous la forme de feuillets mobiles.

L'année 2012 a été chargée pour le Manuel pratique.

En février est sorti la version imprimée de la première mise à jour : 146 pages pour 7 nouvelles fiches et 7 mises à jour.

En décembre, une nouvelle et importante mise à jour (210 pages pour 16 nouvelles fiches et 5 mises à jour) a été publiée, à la fois électroniquement et sous format imprimé. Désormais porté à 66 fiches, l'ouvrage a pris de l'ampleur : les 370 pages de l'édition 2010 sont devenues 594.

Mais le changement le plus important est le repositionnement de l'ouvrage qui s'ouvre désormais aussi aux compétences des conseillers communaux. L'ouvrage a dès lors logiquement été rebaptisé Manuel pratique du mandataire communal. Ce repositionnement se prolongera en 2013.

Cette nouvelle édition, la troisième depuis 2010, a été lancée lors des journées de formation des nouveaux élus, organisée par l'Association à l'occasion de la mise en place des conseils communaux issus des élections d'octobre.

Trait d'Union

Le soutien renouvelé de la Région de Bruxelles-Capitale a permis de faire paraître six numéros en 2012. Son lectorat est stabilisé à 1.700 abonnés francophones et plus de 500 néerlandophones, chiffres appréciables pour un public surtout ciblé sur les communes bruxelloises.

Outre la diffusion papier, la revue connaît également une existence électronique : les principaux articles sont publiés sur le site www.avcb.be au format html ou pdf et la revue en elle-même est téléchargeable au format pdf.



Les articles parus en 2012 ont notamment abordé les sujets suivants :

Trait d'Union n°1

- Les marchés publics bruxellois organisés ! Présentation du Groupe de travail et d'information
- L'inscription provisoire dans les registres de la population. Echos d'un forum organisé avec Dexia Banque
- Les nouveaux atours du Vestiaire social d'Etterbeek
- Le nouveau système de vote électronique
- La Semaine européenne de la Démocratie locale : renforcer le concept

Trait d'Union n°2

- Une démarche collective pour construire l'action sociale : le point sur une recherche-action menée avec les Facultés Universitaires Saint Louis
- Rencontre avec le CPAS de Molenbeek
- Communautarisation des services d'accueil pour aînés. Que veut la Section CPAS?
- Se loger à Molenbeek : le défi des nouveaux habitants

Trait d'Union n°3

- Rencontre avec le Président de la SDRB : la planification doit fixer des priorités d'intervention
- La dégressivité des allocations de chômage. Les CPAS inquiets !
- Appliquer les droits humains : les communes appelées à signer la Charte – Agenda
- La taxe sur les spectacles fait recette

Trait d'Union n°4

- Les finances communales bruxelloises : stabilité ... mais sombres perspectives
- Compte à rebours pour les élections communales : la période réglementée
- En rang, c'est le pied : appel à projet régional

- Pensions : principes généraux. Rapport d'un colloque organisé par la Fédération des Secrétares communaux

Trait d'Union n°5

- Semaine européenne de la Démocratie locale 2012 : premier bilan, des idées à disséminer
- Insécurité, police et finances communales : présentation d'une étude de l'Association
- La norme KUL et le financement des zones de police
- Le précompte immobilier à Bruxelles : l'Administration et les chiffres
- Nouvelles règles relatives à la présidence du conseil communal

Trait d'Union n°6

- Les clauses sociales dans les marchés publics
- Le contexte socio-philosophique du rapport social dans la décision d'aide sociale
- La place du piéton en Région de Bruxelles-Capitale : le statut juridique des trottoirs
- Le triple défi des pensions bruxelloises
- La Semaine européenne de la Démocratie locale en images

A côté de ces articles de fond, la revue présente les rubriques régulières suivantes :

- l'éditorial,
- l'Association en action,
- la chronique législation,
- l'écho de la Région,
- dans nos communes,
- actualités.

Newsletter

Entre janvier et décembre 2012, l'AVCB a produit les newsletters 145 à 163, soit 19 éditions téléchargeables à l'adresse <http://www.avcb-vsgeb.be/fr/newsletter/newsletter-163.html>). Il s'agit de la huitième année complète de ce nouveau support.

D'une façon générale, la newsletter articule l'information sur celle du site web de l'Association par le biais d'hyperliens renvoyant à celui-ci.

Les rubriques couvertes par la Newsletter sont les suivantes :

- l'actualité de l'Association ainsi que d'instances tierces qui sont d'intérêt pour ses membres,
- les documents : les contenus à haute valeur ajoutée se distinguent des actualités. Ces dernières ont vocation d'évoquer des actions en cours ou qui viennent de se terminer. Les documents entendent livrer des outils de travail, par le biais d'articles fouillés, de modèles, ...
- « en quelques mots » offre une série de news très courtes, renvoyant chaque fois que possible vers des sites externes à l'Association
- les échos des parlements : Région, Communautés, Etat fédéral,
- l'agenda des événements à suivre,
- la législation : les nouveautés intéressantes,
- les subsides nouvellement recensés dans la base de données.

Entre janvier et décembre 2012, le nombre des abonnés est resté stable à 5.000 lecteurs. Un travail important a été fourni fin 2012 pour mettre à jour au plus vite nos données pour tenir compte du résultat des élections communales d'octobre et de l'installation de décembre. Ce travail s'est poursuivi début janvier 2013.

Les sites web de l'Association



www.avcb.be

Depuis sa refonte complète en 2008, le site web de l'Association n'a cessé de voir s'accroître son nombre de visiteurs. En 2012, ce chiffre a encore augmenté de 8,8 % par rapport à 2011 pour atteindre 178.584 visiteurs au total, soit une moyenne de 14.882 visiteurs par mois. Croissant de 5,6 %, le nombre de pages vues a lui aussi augmenté, atteignant 643.089 sur l'année, plus de 1.760 pages par jour.

A remarquer, parmi les documents phares mis à jour sur le site en 2012 :

- l'aide-mémoire du CPAS,
- le Manuel pratique du mandataire communal
- les textes législatifs de base en matière de mobilité : le Code de la route, le Code du gestionnaire, et la loi relative à la police de la circulation routière,

Deux nouveaux modèles ont enrichi notre rubrique du même nom :

- un modèle de règlement complémentaire relatif à l'interdiction des quads
- un modèle de convention et un modèle de règlement relatifs aux vélos trouvés

Durant la Semaine européenne de la Démocratie locale, le programme complet des actions a été repris sur le site, ainsi que les outils et références utiles : logos, affiches, documents thématiques, charte et informations pédagogiques.

La partie privée du site, réservée aux membres des groupes de travail et des organes de gestion, continue de leur servir de plateforme d'échange de documents : procès-verbaux et agendas des réunions, mais aussi documents utiles à celles-ci.

Outre ces informations afférentes aux réunions, le site est de plus en plus souvent le lieu d'échanges de bonnes pratiques (exemples de courriers, de cahiers des charges, de conventions, etc.). C'est le cas en particulier du site privé réservé au groupe de travail intercommunal « Groupe de Travail et d'Information Marchés publics des 19 communes de Bruxelles-Capitale (GTI MP BXL) » dont l'Association a en 2011 assuré le développement et poursuivi en 2012 la maintenance.

La base de données des subsides



En ligne depuis le 1er décembre 2006 grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, cette base de données recense systématiquement les subsides dont peuvent bénéficier communes et CPAS, ainsi que diverses instances de niveau local.

Actuellement sont repris les subsides octroyés par :

- la Région de Bruxelles-Capitale,
- la Vlaamse Gemeenschapscommissie,
- la Commission communautaire française,
- la Commission communautaire commune,
- les Communautés française et flamande,
- l'Etat fédéral.



La base de données présente les caractéristiques suivantes :

- la recherche de subsides peut être menée par pouvoir subsidiant ou par bénéficiaire et ensuite par matière,
- chaque subside est repris de façon globale mais concise dans une fiche présentant la même structure : objet du subside, conditions d'octroi, montant, procédure, personne de contact, sources légales, ...
- des tableaux récapitulatifs sont dressés lorsqu'existent des subsides complémentaires accordés par d'autres pouvoirs subsidants pour un même objet, ou lorsque plusieurs subsides de différente nature (investissement, fonctionnement, initiatives,...) couvrent un même domaine : petite enfance, troisième âge...,
- la personne de contact, responsable de la gestion des dossiers de demandes de subsides, a relu personnellement la fiche avant sa mise en ligne.

Après une année 2010 de fort développement, de renforcement et d'améliorations, une année 2011 de confortation et d'élargissement du public consultant régulièrement la base, l'année 2012 a confirmé tout l'attrait et l'utilité de la base de données des subsides.

Ainsi, sachant qu'une fiche peut mentionner plusieurs subsides, 364 fiches sont désormais consultables sur la base de données, soit une augmentation nette de 37 unités, par ajout de 48 nouvelles fiches et soustraction d'11 autres. Cet accroissement vient en sus d'une mise à jour constante des fiches existantes, toujours plus nombreuses, liées à des informations souvent mouvantes : législation, montant des subsides, personnes de contact,....

Résultat : les consultations de la base de données ne cessent de croître. Ainsi, le nombre de fiches consultées est passé de 13.755 en 2009, 18.205 en 2010, 36.340 en 2011 à 44.914 unités en 2012, soit une augmentation de 24 %, alors que la page de présentation et explicative sur la base de données connaît un nombre de consultations stable. Ceci signifie que la consultation de la base de données subsides fait désormais partie du travail quotidien d'un grand nombre de responsables et agents communaux en charge de matières subsidiées.

Parallèlement à ce travail de fond, le service répond à de nombreuses demandes de renseignements pour des subsides spécifiques ou non encore en ligne.

Au cours de l'année 2012, le service a poursuivi son engagement dans le projet de collaboration intercommunale portant sur la création d'une plate-forme « Subventions », notamment en supportant un groupe de travail consacré aux outils : le « GT4 Définitions et partage des outils ».

Ce groupe de travail a pour objectifs d'identifier les besoins à rencontrer, de dresser un inventaire des outils disponibles, de répertorier des outils à développer et d'avancer des besoins et procédures de formation et dissémination.

Ce groupe s'est réuni à 4 reprises, et, sur base des outils présentés et discutés par les communes-membres du groupe, un tableau récapitulatif a été dressé :

- reprenant les outils propres aux communes et les outils à partager,
- identifiant 3 catégories d'outils : information/échange, gestion/planification, évaluation/amélioration.

Au terme de ces présentations, a commencé un travail d'analyse et de synthèse portant sur les outils existants et à développer.

www.ocmw-info-cpas.be

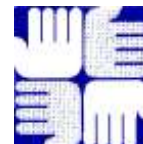
Grâce au soutien des Ministres Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels, la Section CPAS a poursuivi sa mission d'information sur les aides et services fournis par les CPAS bruxellois, et ce dans le cadre de la réalisation du site www.ocmw-info-cpas.be, également référencé sur le site de

l'Association. Cette information est reprise dans le résumé du rapport de la Section CPAS, lequel fait l'objet de la section suivante.

La Section CPAS



Le rapport d'activité de la Section CPAS rend compte de toutes les actions et missions menées durant l'année écoulée, et communique des informations sur tous les dossiers importants ou projets traités par les Conseillers et la Secrétaire de la Section CPAS. La Section rapporte de ses activités à une assemblée qui lui est propre, mais nous en



livrons ici un résumé pour ceux qui n'en font pas partie. Les lecteurs intéressés sont invités à prendre connaissance de ce rapport sur le site : www.avcb-vsgeb.be/fr/Publications/documents

Ce n'est pas un scoop, depuis plusieurs années, on observe l'impact de la crise socio-économique que vivent les citoyens, sur le travail des CPAS qui voient affluer de nouveaux publics à leur porte, sans pour autant que ces institutions soient mieux financées.

2012 a commencé par l'annonce concrète de la 6^{ème} réforme de l'Etat et par le début d'une nouvelle législature fédérale, qui après un long temps de discussions, d'incertitudes et de gestion d'affaires courantes, ouvrait l'espoir de voir enfin certains dossiers trouver leur aboutissement.

Cependant, la perspective de la mise en œuvre de cette 6^{ème} réforme de l'Etat avec son lot de transferts de compétences, ne rassure pas les CPAS qui craignent de perdre certains de leurs outils, notamment en matière d'insertion socio-professionnelle ou de voir les budgets se restreindre au détriment des publics qui s'adressent à eux. En effet, le transfert de compétences impacte directement ou indirectement les CPAS, mais peut aussi avoir des conséquences via d'autres matières qui ne relèvent pas directement de leurs compétences.

En début d'année, les fédérations ont repris leurs bâtons de pèlerins pour rencontrer les différents Ministres, dont la Secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, Madame Maggie De Block, pour lui faire part des difficultés rencontrées par nos institutions, et la Ministre de l'Emploi, Madame Monica De Coninck pour aborder la question de la dégressivité des allocations de chômage – dont on sait, sans en connaître exactement l'impact chiffré, qu'elle mènera bon nombre de chômeurs à solliciter des aides sociales complémentaires des CPAS pour pallier la réduction de leur revenu-. La Section, accompagnée par ses fédérations sœurs, n'a eu de cesse d'expliquer aux décideurs politiques les enjeux de ces décisions pour les CPAS.

2012 fut l'année des tribulations du contingent en économie sociale pour les CPAS qui sont d'importants opérateurs d'emplois. Cette matière sera régionalisée, mais jusqu'au transfert, elle relève encore de l'Etat fédéral, et le SPP-IS, pour des raisons budgétaires, a dû revoir sa copie. Si le contingent 2012 s'est vu confirmer dans les mêmes chiffres et conditions que celui de 2011, le prochain risque d'être considérablement réduit pour les CPAS bruxellois. Fin 2012, les discussions sur ce contingent étaient toujours en cours.

On peut aussi épingler certaines modifications législatives plaçant les CPAS en difficultés face à certains publics – restrictions budgétaires dans les Initiatives locales d'accueil, dégressivité des allocations de chômage –, la poursuite du projet de réforme de l'aide médicale qui, si elle représente une évolution importante pour la gestion de ce type d'aide, a aussi un impact considérable sur les CPAS et les hôpitaux publics, ou encore de la tentative de créer un « primaweb + », logiciel social pour les CPAS à l'échelle du pays, finalement non aboutie faute de financement suffisant.

2012 a aussi été l'année de la recherche action menée par la Section CPAS en collaboration avec les Facultés Universitaires St Louis. Une recherche de grande envergure, soutenue par le Collège réuni, et qui a mobilisé les CPAS autour de plusieurs thématiques et analyses sur leurs institutions. Au moment d'écrire ces lignes, les conclusions de l'étude étaient en cours de rédaction et devront être présentées à l'assemblée générale de la Section, en 2013.

Pour rappel, cette recherche-action portait sur l'**accompagnement des personnes bénéficiaires de l'aide sociale** dans les CPAS bruxellois. Pour appréhender cet accompagnement, il est nécessaire de le situer de manière globale dans son contexte sociologique, légal, administratif et socio-économique. La Section CPAS et les Facultés ont mis en place un dispositif de participation permettant aux CPAS bruxellois d'analyser collectivement les situations qu'ils rencontrent. L'objectif à terme est de développer des outils destinés à potentialiser l'action des CPAS en matière d'accompagnement des usagers.

2012 enfin, fut l'année d'un accroissement de charges, difficilement quantifiable, mais bien réel, pour les CPAS bruxellois, sans aucuns moyens ni financiers, ni humains supplémentaires. On assiste de façon continue à un glissement de la charge vers les collectivités locales, ce qui donne à penser que la solidarité, ciment entre tous les citoyens au plan fédéral, se désagrège pour ne plus reposer que sur les épaules des citoyens communaux.

Concernant les **matières régionales et communautaires**, la Section CPAS est intervenue régulièrement sur les dossiers suivants :

- le partenariat CPAS - ACTIRIS ;
- le dossier régional de l'économie sociale et le positionnement des CPAS en matière d'insertion socio-professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale ;
- la communautarisation de la politique en matière d'accueil des personnes âgées ;
- le statut administratif des Secrétaire et Receveur des CPAS ;
- le protocole de collaboration entre les Services d'aide à la Jeunesse et les CPAS ;
- la collaboration avec l'ERAP pour déterminer la formation pour les personnels de CPAS.

Elle a aussi été invitée à participer activement aux réunions du groupe de travail permanent Intercabinets traitant des actions visant la lutte contre la pauvreté dans la Région et a participé à la rédaction du plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté.

La Section CPAS a le souci permanent de conseiller, d'informer, de soutenir les CPAS bruxellois et surtout de faire connaître leurs actions en mettant en évidence leur professionnalisme et leurs bonnes pratiques mais aussi de défendre leurs intérêts. Ainsi, la Section soutient la présentation des bonnes pratiques de nos CPAS à l'occasion de divers évènements comme le Carrefour annuel, le séminaire des trois fédérations de CPAS qui réunit les CPAS du pays, ou encore la participation à divers groupes de travail interprofessionnels.

Tout ceci requiert un investissement permanent du personnel de la Section. Les conseillers fournissent les informations au Comité directeur afin que ses membres puissent prendre position en toute connaissance de cause sur les dossiers importants. Ils répondent régulièrement aux questions posées par le CPAS sur des situations ou dossiers les plus divers, relatifs aux missions de nos CPAS. Ils animent les diverses commissions et groupes de travail constitués au sein de la Section et assurent les séances d'information ou de formation au profit des travailleurs des CPAS.

Précisons que la Section assure un service conseil à ses membres, dans tous les domaines impliqués par le fonctionnement des CPAS, les matières partagées avec les communes relevant du service d'études de l'Association.

Rappelons aussi que tous les dossiers requérant un positionnement de la Section ou devant faire l'objet d'une information précise sont soumis au Comité directeur de la Section, lui-même constitué de représentants des CPAS bruxellois.

Par ailleurs, toujours grâce au soutien des Mesdames les Ministres Evelyne Huytebroeck et Brigitte Grouwels, la Section CPAS poursuit sa mission d'information sur les **aides et services fournis par les CPAS bruxellois**, dans le cadre du site www.ocmw-info-cpas.be, également référencé sur le site de l'Association. Le travail d'actualisation des fiches techniques et de vulgarisation se poursuit tant que faire se peut. Les statistiques de consultation du site sont très stables et démontrent l'intérêt porté au site, tant par les professionnels que par le grand public.

La mise en ligne de l'**aide-mémoire du CPAS** est une réalité depuis le 1^{er} avril 2009 : celui-ci peut être consulté gratuitement sur Internet. Parallèlement au travail technique de mise en ligne, est effectuée l'actualisation des textes légaux et des références aux arrêtés d'application et aux circulaires ministérielles. L'aide-mémoire existe aussi en version papier : son travail d'actualisation a commencé au milieu 2012 avec un projet de réimpression début 2013.

La Section organise régulièrement des **sessions de formation** ou d'information à l'attention des fonctionnaires des CPAS sur divers thèmes :



- 1^{er} mars : « La communautarisation des services d'accueil pour aînés » thème relevant de la 6^{ème} réforme de l'Etat et du transfert de compétences
- 27 juillet : séance d'information concernant le financement de l'INAMI,
- 29 novembre : carrefour d'automne sur l'enquête sociale », qui a aussi permis d'aborder la méthodologie de travail social en CPAS

A noter que la Section CPAS a aussi organisé le 13 décembre, en collaboration avec les fédérations sœurs et le SPP Intégration sociale, un vaste séminaire de « bonnes pratiques » dans le cadre des 10 ans du Droit à l'intégration sociale, à l'attention des travailleurs sociaux des CPAS du pays, s'imposant comme un exemple de rencontres et d'échanges entre travailleurs des trois régions.

En matière de **représentation**, la Section est présente dans de nombreuses instances, la plupart de niveau fédéral : ces représentations ont été regroupées plus haut avec celles de l'Association. Il convient d'y ajouter l'organisation et l'animation de diverses commissions et groupes de travail, ou la participation à des commissions extérieures, où sont représentés des CPAS bruxellois :

- la commission « grand âge » : intra- et extra-muros,
- la commission « insertion socioprofessionnelle »,
- la commission « questions juridiques »,
- le groupe « responsables service social »,
- le groupe de travail « infirmier(e)s-chef »,
- le groupe de travail « CPAS et SAJ »,
- le groupe de suivi « soins de santé »,
- le groupe de suivi « Connexion des CPAS à la Banque Carrefour de la Sécurité sociale »,
- le groupe « coordination informatique »,
- le groupe « accompagnement emploi »,
- le groupe « validation des compétences et BSP »,
- le groupe « économie sociale »,
- le groupe de suivi de la jurisprudence relative à la saturation du réseau d'accueil.

En matière de publications, et outre l'aide-mémoire du CPAS susmentionné, la Section CPAS, contribue également à la revue « le Trait d'Union », ainsi qu'au « CPAS Plus » édité par la Fédération des CPAS de Wallonie.

III. L'Association et ses partenaires

L'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale ne serait pas en mesure d'offrir tous les services qu'elle rend aux pouvoirs locaux de la Région si elle ne travaillait pas en partenariat étroit avec diverses institutions qui lui permettent de bénéficier de synergies sinon d'appuis appréciés.

En premier lieu, nous voudrions citer à cet égard :



- *l'Union des Villes et Communes belges (UVCB)*
- *l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)*
- *la Vereniging van Vlaamse Steden en Gemeenten (VVSG)*

L'Union des Villes et Communes belges a été fondée en 1913 afin de se mettre au service des pouvoirs locaux. Suivant en cela l'évolution institutionnelle du pays, la régionalisation de l'Union est intervenue le 29 octobre 1993, donnant lieu peu après à la création de trois asbl pour représenter les pouvoirs locaux des trois régions. Au 29 octobre 2004, une étape supplémentaire était franchie, les trois asbl étant désormais seules constitutives de l'Union.

L'Union des Villes et Communes belges reste cependant le lieu où se détermine la représentation internationale des pouvoirs locaux et où s'institutionnalise la concertation sur les matières fédérales. Depuis mi 2011, l'Association exerce par tournante la présidence et le secrétariat fédéraux.

A noter que les matières communautaires se traitent de même par consensus, mais directement avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, d'une part, entre l'Association et la Vereniging van de Vlaamse Steden en Gemeenten, d'autre part. Divers rapports de collaboration restent par ailleurs maintenus avec ces associations sœurs, en particulier pour les matières de l'aide sociale et la coopération internationale.



A noter aussi que deux structures distinctes, de nature communautaire, ont été créées pour l'enseignement, le *Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces* ainsi que l'*Onderwijssecretariaat van de Steden en Gemeenten van de Vlaamse Gemeenschap*, qui entretiennent divers liens organiques avec l'Association.



Depuis sa création, *inforum*, base de données juridiques et administratives, reprend non seulement de très nombreuses réglementations applicables aux pouvoirs locaux, mais aussi leur interprétation, de la jurisprudence et des modèles de règlements, et ce au niveau régional, communautaire, fédéral et européen. *inforum* revêt depuis 2000 la forme juridique d'un groupement d'intérêt économique entre Dexia et les associations régionales de communes. La collaboration avec l'Association se situe dans l'échange de documents, gérés par le service documentation, et le contrôle des notices, qui relève du service d'études. Cette activité est

importante dans la mesure où les communes, CPAS et zones de police de Bruxelles sont, en termes relatifs, des utilisateurs intensifs de cette base de données.

La Conférence des Bourgmestres de la Région de Bruxelles-Capitale constitue de fait l'un des interlocuteurs essentiels de l'Association. Celle-ci effectue souvent des démarches politiques, pour lesquelles elle sollicite le conseil de l'Association. Parfois aussi elle relaye l'action politique de l'Association qui en retour appuie les démarches de la Conférence. L'objectif est de mener de concert certaines actions en tirant parti de la complémentarité des ressources, dans le respect des spécificités propres à chaque institution. A titre d'exemple, citons, pour l'année 2012, les échanges relatifs à la mise en faillite du Holding communal, à l'organisation du Dimanche sans Voiture et à l'interdiction des quads.



Représentant les 19 communes situées sur le territoire de la Région, l'Association reçoit de la **Région de Bruxelles-Capitale** un soutien financier destiné à la revue, à la Semaine européenne de la Démocratie locale et à la banque de données des subsides, ainsi qu'un cadre d'agents contractuels subventionnés. Celle-ci lui confie également des missions particulières, en particulier en matière de mobilité et de développement durable, ainsi que, via la Commission communautaire commune, en matière d'information sur les aides et services des CPAS.

De son côté, l'Association apporte aussi sa contribution à diverses initiatives régionales, et se prête de manière régulière à des échanges d'information avec les Cabinets comme avec l'Administration en vue d'une gestion plus proactive des dossiers. En 2012, outre la politique des grandes villes, l'application des normes SEC95, la réforme des pensions, le financement de la police, le Holding communal et la Charte sociale, dont il a été question aux sections précédentes, ces contacts ont aussi abordé les subsides aux pouvoirs locaux et les relations extérieures de la Région.



Le Gouvernement fédéral apporte son soutien à l'Association non seulement en lui confiant diverses missions utiles aux pouvoirs locaux, mais aussi en entretenant avec elle des espaces de dialogue. Ce soutien prend la forme de subsides partagés avec ses associations sœurs pour des missions développées en cohérence avec elles. Citons, pour 2012, la mission générale relative à l'Intégration sociale, le programme de coopération internationale communale mentionné ci-après, ainsi que le suivi avec le SPP Grandes Villes de l'avenir de la politique du même nom.



La Direction générale de la Coopération au Développement soutient financièrement le travail des associations de communes, dont la nôtre, dans leur travail de gestion et de promotion de la coopération décentralisée directe, encore appelée coopération intercommunale communale. En 2012, pas moins de 16 communes bruxelloises, 2 de plus encore qu'en 2011, sont engagées dans ce programme, soit le taux de participation le plus élevé du pays.



Le Conseil des Communes et Régions d'Europe et sa coupole à l'échelle mondiale, **Cités et Gouvernements Locaux Unis**, sont deux organisations non gouvernementales qui effectuent à leurs niveaux respectifs un travail semblable à celui de l'Association, en matière d'information et de développement institutionnel des pouvoirs locaux. Outre une information et une action de lobbying sur les dossiers sensibles au niveau européen, ces organisations offrent un lieu d'échange de bonnes pratiques utiles à nos membres, dont l'Association s'emploie à améliorer la diffusion vers les communes bruxelloises. En 2012, notre Association s'est plus particulièrement engagée pour assister le CCRE dans le déménagement intégral vers Bruxelles, lequel doit être réalisé fin 2013.



Belfius soutient financièrement l'Association, dans un cadre général d'information et de concertation mutuelles, ainsi que de collaboration sur des projets particuliers. L'organisation conjointe du forum des décideurs communaux constitue la partie la plus visible de cette collaboration, mais d'autres synergies d'information et d'analyse ont été mises en place, notamment dans le cadre des études menées par Dexia, ou encore de veille législative assurée par notre Association. Pour 2012, on citera la co-organisation de trois forums qui ont connu un succès certain, deux sur les conséquences de l'essor démographique pour les communes, un troisième sur la perception du précompte immobilier, ainsi que la formation, en trois temps, organisée pour les nouveaux élus communaux.



Ethias soutient financièrement l'Association depuis plusieurs années, ce qui a permis de développer une concertation régulière sur tous les sujets qui intéressent les deux parties, au bénéfice des pouvoirs locaux. L'année 2012 a été marquée par l'organisation en commun d'un séminaire sur les responsabilités communales lors des manifestations, qui a rencontré un succès certain, un travail de réflexion conjoint sur la responsabilité des mandataires et le second pilier des pensions. Ceci s'intègre dans la mise en place d'un partenariat plus structuré – séminaires d'information, échange de jurisprudence, service de veille, ... – à développer encore au cours des exercices ultérieurs.